

# BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE  
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ  
DES TERRITOIRES 2018-2022  
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Année 2020-2021

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Direction du développement des territoires

ISBN : 978-2-550-93781-4

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2023

## **Note au lectorat**

Ce bilan rend essentiellement compte des résultats atteints au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Ainsi, la dénomination des ministères et des organismes correspond à celle utilisée au terme de cette période.



## Mot de la ministre



C'est avec grande satisfaction que je vous présente le bilan annuel 2020-2021 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ce bilan reflète la volonté de notre gouvernement de mieux répondre aux besoins et aux réalités des collectivités à travers le Québec, et ce, en tenant compte des particularités régionales.

D'ailleurs, les défis et les enjeux sociétaux sont en constante évolution et ils ont un impact sur ces dernières. À la suite de l'actualisation de la Stratégie en 2019-2020, nous avons sollicité les ministères et organismes gouvernementaux afin qu'ils révisent leurs planifications et les ajustent aux nouvelles priorités déterminées en région. Le bilan fait état de ces mises à jour.

À la lecture des données, vous constaterez combien la Stratégie demeure un outil efficace qui permet à l'État de poser des actions concrètes, contribuant ainsi au déploiement d'initiatives et de projets importants pour les élues et élus municipaux.

Vous constaterez également que le Fonds régions et ruralité, le principal levier financier de la Stratégie, est fort apprécié au sein des collectivités. En créant ce Fonds, nous avons donné un nouvel élan au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires. En effet, les projets porteurs qui en découlent se multiplient dans toutes les régions.

Enfin, le bilan démontre que les interventions et les réalisations qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie ont des retombées positives considérables au sein des communautés. Elles contribuent à améliorer leur qualité de vie et l'offre de services sur leur territoire ainsi qu'à offrir des milieux dynamiques auxquels elles sont attachées. Ces actions permettent aussi de développer le potentiel socioéconomique de chaque territoire en plus de mettre en valeur et de protéger nos richesses.

En somme, la Stratégie contribue à rendre nos régions toujours plus prospères, durables et vertes, et ce, au bénéfice des générations d'aujourd'hui et de demain!

*(Original signé)*

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales

Ministre responsable de la région de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean



# TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES .....	9
INTRODUCTION.....	11
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022.....	13
Présentation de la Stratégie .....	13
Objectifs de la Stratégie .....	13
Planification en matière d'OVT .....	14
État de réalisation des actions menées par les MO .....	15
État de réalisation des actions générales .....	15
État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales.....	16
État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation .....	17
Indicateurs en OVT.....	18
AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES.....	19
Fonds régions et ruralité.....	19
Concertation interministérielle .....	21
Table gouvernementale aux affaires territoriales.....	21
Conférences administratives régionales .....	21
BILANS RÉGIONAUX.....	23
Région du Bas-Saint-Laurent.....	23
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	27
Région de la Capitale-Nationale .....	32
Région de la Mauricie .....	36
Région de l'Estrie .....	41
Région de Montréal.....	46
Région de l'Outaouais.....	49
Région de l'Abitibi-Témiscamingue.....	53
Région de la Côte-Nord .....	57
Région du Nord-du-Québec .....	61
Région de la Gaspésie.....	65
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine .....	70
Région de la Chaudière-Appalaches .....	73
Région de Laval .....	78
Région de Lanaudière.....	82
Région des Laurentides .....	86
Région de la Montérégie .....	90
Région du Centre-du-Québec.....	94

CONCLUSION ..... 97  
ANNEXE 1 ..... 99  
ANNEXE 2 ..... 101



## SIGLES ET ACRONYMES

BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CMIM	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FRR	Fonds régions et ruralité
IQ	Investissement Québec
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PIB	Produit intérieur brut

RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec
SRQEA	Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise
STQ	Société des traversiers du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales
UQAR	Université du Québec à Rimouski

## INTRODUCTION

Comme le stipule l'article 15 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT), un bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration publique doit être déposé annuellement à l'Assemblée nationale.

La première section du bilan décrit les grandes lignes de cette stratégie. Elle dresse aussi un portrait de l'état de réalisation des actions qui figurent dans les planifications des ministères et organismes (MO) concernés par l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). Cette section traite aussi des indicateurs en OVT.

La seconde section dresse le bilan des principaux outils et mécanismes de concertation interministérielle en lien avec l'OVT, soit le Fonds régions et ruralité (FRR), la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et les conférences administratives régionales (CAR).

Enfin, la troisième section présente de courts bilans illustrant les activités menées par les CAR en région en matière d'OVT, les investissements qui y ont été réalisés dans le cadre du FRR, des exemples d'actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales et les indicateurs régionaux en OVT.



# STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

## Présentation de la Stratégie

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été rendue publique en décembre 2017. Cette stratégie a pris le relais d'une première qui avait pour sa part été publiée en 2011.

La Stratégie 2018-2022 s'articule autour de chapitres régionaux présentant les priorités de développement de chacune des régions du Québec déterminées sous le leadership de comités directeurs régionaux composés principalement de personnes élues des municipalités. Un chapitre est ainsi consacré à chacune des 17 régions administratives du Québec, en plus d'un autre pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Notons par ailleurs qu'une édition actualisée de cette stratégie dans laquelle les priorités régionales ont notamment été revues a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 mars 2020.

## Objectifs de la Stratégie

Bien que la Stratégie ait été actualisée, les objectifs sont demeurés inchangés. Nous y retrouvons donc toujours quatre objectifs. Le premier, l'objectif central, consiste à :

« exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région ».

Trois autres objectifs visant la décentralisation, la délégation et la régionalisation sont également établis.

En matière de décentralisation, il est attendu :

« que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;

- de mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec ».

En matière de délégation, il est attendu :

« que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par le biais d'« ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux ».

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

« que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires ».

La Stratégie précise que les MO assujettis à la LAOVT ont l'obligation de produire un plan d'action en matière d'OVT pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs (la liste des MO assujettis à la LAOVT au terme de l'année 2020-2021 se trouve à l'annexe 1). Elle mentionne également qu'un plan gouvernemental de contribution à l'OVT doit être élaboré.

Par ailleurs, la Stratégie 2018-2022 positionne le rôle de la TGAT et des CAR.

## **Planification en matière d'OVT**

La LAOVT prévoit que chaque MO assujetti doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie dans une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Il revient au gouvernement d'en préciser les conditions et les modalités.

Ainsi, dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, les MO devaient produire et publier un plan d'action distinct portant sur l'OVT. L'ensemble des MO concernés s'est conformé à cette exigence et a déposé une première planification pour la période 2018-2020.

En suivi de l'actualisation de la Stratégie, les MO ont dû produire de nouveaux plans d'action, cette fois pour la période 2020-2022. Au 31 mars 2021, parmi les 25 MO assujettis à la LAOVT, huit MO avaient rendu publics leurs documents. La plupart des autres étaient en attente des approbations finales.

Par ailleurs, un plan gouvernemental de contribution à l'OVT a également été rendu public pour la même période. Notons que ce plan se décline en 18 documents, soit un par région, et reprend pour chacune d'entre elles les actions qui ont été proposées par les MO.

## État de réalisation des actions menées par les MO<sup>1</sup>

En vertu de la LAOVT, chaque MO assujetti doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion. Des consignes ont été fournies aux MO pour les soutenir dans la rédaction de leur rapport annuel de gestion.

Afin de statuer sur l'état de réalisation des actions en OVT, les MO devaient utiliser la terminologie suivante :

- Non amorcée : la mise en œuvre de l'action n'a pas débuté ou a été reportée.
- Amorcée : la mise en œuvre de l'action a débuté au cours de l'année 2020-2021, mais n'est pas encore terminée.
- En cours : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2020-2021, s'est poursuivie en 2020-2021, mais n'est pas encore terminée.
- En suspens : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2020-2021, aucun avancement n'a été fait en 2020-2021 et elle n'est pas encore terminée.
- Réalisée : la mise en œuvre de l'action a été terminée au cours de l'année 2020-2021.
- Abandonnée : la mise en œuvre de l'action ne sera pas réalisée.

## État de réalisation des actions générales<sup>2</sup>

Les MO étaient tout d'abord invités à faire part de l'état de réalisation d'actions générales en matière d'OVT. En effet, certains MO ont inscrit dans la section introductive de leur plan d'action des initiatives au regard de l'offre globale de services de leur organisation.

<sup>1</sup> Parmi les 25 MO assujettis à la LAOVT, 17 avaient présenté dans leur rapport annuel de gestion 2020-2021 les résultats de leur plan d'action en OVT 2020-2022 (même si certains n'avaient pas été rendus publics). Six MO avaient présenté les résultats de leur plan d'action 2018-2020. Finalement, deux autres MO nouvellement assujettis n'avaient pas publié de plan d'action au 31 mars 2021 et n'avaient pu produire de reddition de comptes en 2020-2021.

<sup>2</sup> Seules les actions pour lesquelles une reddition de comptes a clairement été faite dans le rapport annuel de gestion des MO sont comptabilisées dans le présent bilan.

En tout, cinq MO ont présenté des actions de ce genre. Un total de 19 actions ont été recensées, dont le tiers est déjà réalisé.

**État de réalisation des actions générales inscrites  
dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2021**

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
–	3	10	–	6	0	19

**État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales**

Tous les MO assujettis à la LAOVT ayant produit un plan d'action ont proposé des initiatives en réponse aux priorités régionales. Le nombre d'actions répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO pour chaque région se situe entre 64 et 130<sup>3</sup>.

La grande majorité des actions est en cours de réalisation (presque 60 %). La proportion d'actions réalisées pour chaque région s'élève en moyenne à environ 25 %.

**État de réalisation des actions régionales inscrites  
dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2021**

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	4	8	68	4	27	0	111
02 – Saguenay– Lac-Saint-Jean	1	5	74	0	24	0	104
03 – Capitale-Nationale	4	11	33	0	16	0	64
04 – Mauricie	7	14	61	2	30	0	114
05 – Estrie	5	12	57	1	35	1	111
06 – Montréal	2	13	73	1	21	1	111
07 – Outaouais	5	7	69	2	27	0	110
08 – Abitibi- Témiscamingue	9	9	61	0	28	0	107
09 – Côte-Nord	7	15	72	4	32	0	130
10 – Nord-du-Québec	3	5	41	1	16	0	66
11 – Gaspésie	1	9	63	2	22	0	97
11 – Îles-de-la-Madeleine	2	9	59	0	16	0	86
12 – Chaudière- Appalaches	7	8	61	0	23	0	99
13 – Laval	0	13	52	1	21	0	87
14 – Lanaudière	4	9	54	0	36	0	103
15 – Laurentides	4	8	54	2	25	0	93
16 – Montérégie	4	10	66	8	21	1	110
17 – Centre-du-Québec	2	16	52	1	20	0	91

<sup>3</sup> Le nombre total d'actions régionales ne peut être établi, puisque certaines d'entre elles sont reprises dans plus d'une région.



## État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Finalement, sept MO ont présenté des actions spécifiquement liées aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Un total de 40 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion. La très grande majorité de celles-ci est en cours de réalisation ou réalisée (85 %).

### État de réalisation des actions en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2021

	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
Décentralisation	–	1	6	1	1	–	9
Délégation	–	1	4	–	7	–	12
Régionalisation	–	2	3	–	3	–	8
Sans désignation <sup>4</sup>	–	–	6	–	4	1	11
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>40</b>

Par ailleurs, en matière de régionalisation, le gouvernement a annoncé en 2019 son intention de régionaliser 5 000 postes de l'administration publique au cours des 10 prochaines années. Cette initiative contribue à l'OVT et mobilise bon nombre de MO, notamment à la TGAT, qui a été désignée comme étant le comité directeur de la démarche.

Au cours de la période 2020-2021, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), organisme porteur de cette démarche, a réalisé certains travaux préalables à la publication du plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique. À cet effet, il a notamment procédé à l'estimation du nombre de postes par MO qui pourraient être régionalisés. Il a également réalisé des analyses visant à cibler les municipalités où pourraient être implantés d'éventuels bureaux gouvernementaux partagés.

<sup>4</sup> La mention « sans désignation » est utilisée lorsque l'action n'est pas clairement associée à l'un des objectifs (décentralisation, délégation ou régionalisation).

## Indicateurs en OVT

Les données relatives aux indicateurs en OVT sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)<sup>5</sup>.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence inscrite dans la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec en matière d'OVT, et ce, à différentes échelles territoriales. Lorsque cela est possible, les indicateurs sont aussi déclinés selon l'âge ou le sexe.

Lors de l'adoption de la Stratégie 2018-2022, une nouvelle liste d'indicateurs devait être établie. La nouvelle liste a été adoptée par décret le 20 juin 2018.

Cette nouvelle liste a été recentrée, après consultation des partenaires, autour de quatre thèmes, soit la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Elle est maintenant composée de 17 indicateurs et remplace la précédente liste associée à la première stratégie qui en comptait 26.

Les fiches explicatives pour l'ensemble des 17 indicateurs d'OVT de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible ont été mis en ligne sur le site de la BDSO et sont mises à jour régulièrement depuis (voir l'annexe 2).

La section régionale du présent bilan expose pour chaque indicateur, lorsque possible, l'état de situation dans chaque région.

<sup>5</sup> <https://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html>.

# AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

## Fonds régions et ruralité

En octobre 2019, les représentantes et les représentants du gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Ce partenariat a prévu la mise en place d'un nouveau fonds, le FRR, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Le FRR a pour but d'appuyer les entités municipales dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional et de soutenir les projets de développement issus des différentes régions du Québec. Pour l'année 2020-2021, la somme affectée à ce fonds s'élevait à 250 M\$.

Notons que les sommes du FRR non utilisées en cours d'année sont ajoutées à l'enveloppe de l'année suivante pour la durée du Partenariat.

Ce fonds est constitué de quatre volets.

Le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions s'inscrit en continuité du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Il vise le soutien d'initiatives dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. C'est à un comité régional de sélection, composé essentiellement de préfètes ou préfets et de mairesses ou maires, que revient le choix des projets à financer. La ou le ministre responsable de la région ou la personne qui la ou le représente y joue un rôle d'observation.

En 2020-2021, l'enveloppe de ce volet était de 50 M\$, répartie entre les différentes régions du Québec<sup>6</sup>. Au total, 108 projets et ententes sectorielles de développement ont pu bénéficier d'un financement. Près de 17 M\$ ont été investis, alors que le coût total des projets et des ententes s'élève à plus de 80 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
108	16 815 798 \$	80 189 159 \$

<sup>6</sup> À l'exception des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, pour lesquelles d'autres fonds ont été accordés, soit le Fonds de développement économique de Montréal et le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Le volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC a de son côté remplacé le Fonds de développement des territoires. Il vient soutenir les MRC<sup>7</sup> dans leur mission de développement local et régional. Pour 2020-2021, l'enveloppe s'élevait à 145 M\$.

Le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC permet quant à lui aux MRC de développer ou de consolider une identité territoriale forte, à partir d'un domaine d'intervention qu'elles définissent. Il vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC. Il est doté d'une enveloppe de 25 M\$ par année. Au cours de la période 2020-2021, des ententes ont été ratifiées dans deux MRC, pour un montant total investi de 476 070 \$ annuellement (plus de 2,3 M\$ sur cinq ans).

Enfin, le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale comprend deux axes. Le premier vise à soutenir davantage les territoires de MRC faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Une première portion de cet axe est vouée à la signature d'ententes de vitalisation avec les MRC. Pour y être admissibles, les MRC doivent se situer au cinquième quintile de l'indice de vitalité économique (IVE) ou comprendre sur leur territoire au moins trois municipalités suitées au cinquième quintile de l'IVE. En 2020-2021, 24 ententes de vitalisation ont été finalisées et les territoires ciblés se sont réparti 17,4 M\$ pour l'année en cours et plus de 87 M\$ sur cinq ans.

De cet axe découle une deuxième portion dont l'enveloppe s'élève à 2,5 M\$ annuellement pour l'Aide à des projets locaux de vitalisation. Cette portion permet de soutenir des projets émanant de localités ayant un faible IVE (quintiles 3, 4 ou 5) non couvertes par une entente de vitalisation. En 2020-2021, un appel de projets a été lancé. Les investissements ont cependant été confirmés au cours de l'année 2021-2022.

Le second axe de ce volet a pour but de soutenir les organismes municipaux afin qu'ils puissent offrir à leurs citoyennes et citoyens des services de qualité à moindre coût en développant des initiatives de coopération intermunicipale. Cette mesure d'aide financière se déploie en deux parties : par le soutien à des études de faisabilité et à des diagnostics ainsi que par l'appui au démarchage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets en coopération intermunicipale. En 2020-2021, un montant de plus de 2,1 M\$ a été accordé pour soutenir 62 initiatives.

Un bilan détaillé de l'utilisation du FRR est présenté pour chacune des régions dans la section qui leur est consacrée.

<sup>7</sup> À moins d'avis contraire, lorsque le sigle MRC est utilisé, les organismes ayant compétence de MRC sont également compris.

## Concertation interministérielle

### Table gouvernementale aux affaires territoriales

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les MO en matière d'OVT. Découlant des articles 21.4.5 et 21.4.6 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), elle a été formellement instituée en 2012. Elle est présidée par le sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et regroupe le sous-ministre adjoint ou associé responsable de la Métropole au sein du Ministère, les sous-ministres adjoints des ministères assujettis à la LAOVT et une personne dirigeante de chaque organisme du gouvernement assujetti à cette même loi.

Au cours de l'année 2020-2021, cette instance s'est formellement réunie à quatre reprises. Ces rencontres ont notamment été l'occasion de traiter de divers sujets tels que la transformation du modèle d'intervention du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le projet de Stratégie de développement économique local et régional du Québec (MEI), le Plan d'action nordique 2020-2023 (Société du Plan Nord), le rôle de la Commission des partenaires du marché du travail et la Stratégie de simplification des services aux citoyens et aux entreprises (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – MTESS).

Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la TGAT agit à titre de comité directeur de la démarche de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique. Ainsi, lors de chacune des rencontres, un état de situation est réalisé par les autorités du SCT et les membres de la TGAT sont invités à émettre leurs commentaires et à formuler des propositions.

### Conférences administratives régionales

Pour chaque région, une CAR existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT modifiait la loi constitutive du MAMH pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est présidée par une personne qui représente le MAMH<sup>8</sup> et composée d'une personne désignée par chaque MO concerné. Des représentantes et représentants des MRC peuvent également être invités à y participer, selon les sujets abordés.

<sup>8</sup> Sauf dans la région de la Capitale-Nationale où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

La CAR a pour mandat général de favoriser la concertation entre les MO du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. La présidence a aussi pour responsabilité de soutenir la ou le ministre responsable de la région.

Dans chaque région, la CAR se réunit en moyenne à quatre reprises annuellement. Plusieurs comités de CAR sont également actifs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement social et du développement économique.

Considérant leur rôle enrichi par la Stratégie et le contexte entourant la gouvernance en matière de développement local et régional, un décret concernant les rôles et responsabilités des CAR a été adopté le 3 juillet 2018. Ainsi, chaque CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- Établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, le ou la ministre responsable de la région de même qu'avec les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour :
  - faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région;
  - identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO.
- Faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région quant aux politiques, aux plans, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'OVT et de véhiculer au sein du gouvernement, par le biais notamment de la table des présidents des CAR mise en lien avec la TGAT, les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région ou tout enjeu se dessinant en région;
- Mettre en place des actions visant à améliorer l'OVT ou contribuer à de telles actions;
- Informer périodiquement le ou la ministre responsable de la région ainsi que les MO concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- Préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités qu'elle a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.

Au cours de l'année 2020-2021, les CAR ont entre autres continué leurs travaux de suivi et de mise en œuvre de la Stratégie 2018-2022. De plus, elles ont été mobilisées afin d'assurer un suivi de l'évolution de la situation liée à la pandémie de la COVID-19 et de prendre acte des préoccupations du milieu municipal.

Un aperçu des principales activités de chacune des CAR est présenté à la section suivante.

# BILANS RÉGIONAUX

Pour chaque région sont présentés un rappel des priorités régionales<sup>9</sup>, un bilan succinct des activités associées à la CAR, un résumé des investissements du FRR incluant des exemples de projets soutenus, un survol de l'état de réalisation des actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales de même que quelques exemples et, enfin, le classement de la région en fonction des plus récents indicateurs en OVT.

## Région du Bas-Saint-Laurent

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région.
- Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.
- Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
- Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.
- Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales.
- Priorité 6 Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

### Bilan des activités de la CAR

En 2020-2021, les membres de la CAR du Bas-Saint-Laurent se sont rencontrés à quatre reprises.

Chaque rencontre de la CAR du Bas-Saint-Laurent a été l'occasion de réaliser un suivi relativement à différents dossiers prioritaires tels que la régionalisation des postes de la fonction publique ainsi que la mise en œuvre des différents volets du FRR. À cet effet, des organismes et des MRC ont eu l'occasion de présenter différentes initiatives soutenues financièrement au cours de cette période. C'est notamment le cas de Synergie Bas-Saint-Laurent, qui a pu présenter aux membres de la CAR son projet « Création d'une symbiose industrielle bas-laurentienne », qui avait obtenu un soutien financier du FARR en 2019-2020.

Pour sa part, le comité de la CAR en aménagement a tenu une rencontre qui a permis aux aménagistes œuvrant au sein des ministères de la région et ceux issus des MRC d'échanger sur les dossiers prioritaires de l'année.

<sup>9</sup> Les priorités évoquées sont celles figurant dans la Stratégie actualisée publiée en mars 2020.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2020-2021, le comité de sélection du FRR du Bas-Saint-Laurent a retenu un projet dans le cadre du volet 1. Un montant total de 275 000 \$ a été autorisé. Le coût total du projet s'élève à 3,8 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total du projet
1	275 000 \$	3 806 772 \$

Le projet retenu par le comité de sélection permettra à l'organisme Terfa d'effectuer la bonification et l'expansion de son offre de service dans le secteur du Canyon des Portes de l'Enfer. La construction d'un bâtiment d'accueil incluant un restaurant et un bloc sanitaire ainsi que l'aménagement d'un stationnement sont prévus. De plus, une nacelle autotractée permettant aux personnes qui visitent le site de traverser la rivière sera acquise. Finalement, la phase II du parcours immersif « Les portes d'Oniria » sera développée ainsi qu'un nouveau réseau de sentiers.

### Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2020-2021, les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent se sont vu accorder un financement total de 11,6 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Rimouski-Neigette	1 171 251 \$
Rivière-du-Loup	1 140 439 \$
Kamouraska	1 397 420 \$
La Matanie	1 509 742 \$
La Mitis	1 570 998 \$
Témiscouata	1 703 084 \$
Les Basques	1 404 111 \$
La Matapédia	1 722 871 \$
<b>Total</b>	<b>11 619 916 \$</b>



### Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Une entente « Signature innovation » a été conclue au Bas-Saint-Laurent avec la MRC de Rivière-du-Loup. Cette entente porte sur l'énergie renouvelable et vise à soutenir un ensemble d'initiatives telles que l'optimisation et la compression du gaz naturel renouvelable (GNR) et la recherche et le développement pour les entreprises en lien avec de nouvelles voies de valorisation énergétique de leurs matières résiduelles et le développement éolien. Une somme de 250 568 \$ par année est rattachée à l'entente pour un total d'environ 1,2 M\$ pour la période 2020-2024.

### Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

#### Axe Vitalisation

Cinq MRC de la région du Bas-Saint-Laurent ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Celles-ci se trouvent toutes au cinquième quintile de l'IVE. Elles recevront un financement total d'environ 25 M\$, sur cinq ans.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
La Mitis	1 024 363 \$	5 121 815 \$
La Matapédia	1 019 296 \$	5 096 480 \$
La Matanie	1 058 858 \$	5 294 290 \$
Les Basques	916 314 \$	4 581 570 \$
Témiscouata	1 038 671 \$	5 193 355 \$
<b>Total</b>	<b>5 057 502 \$</b>	<b>25 287 510 \$</b>

#### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a pour sa part permis de financer dix initiatives au sein de la région du Bas-Saint-Laurent. Huit de celles-ci sont des projets de coopération intermunicipale, alors que deux autres sont des études d'opportunité. Le montant total accordé est de 262 354 \$.

### Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 111 actions pour la région du Bas-Saint-Laurent. Environ le quart des actions est réalisé et plus des deux tiers sont amorcés ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	8	68	4	27	0	111

Parmi les actions réalisées par les MO, notons celle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui a soutenu, de concert avec ses partenaires et le Centre de services scolaire des Phares, la mise en place d'un programme « faune-étude » pour les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire axé sur la pratique de la chasse. Cette initiative vient en réponse à la priorité « Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires ».

Par ailleurs, dans l'optique de répondre aux besoins de la région, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a soutenu la création d'une unité mixte de recherche à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) sur le thème du numérique. Cette action s'inscrit dans la priorité « Agir pour l'attractivité de la région ».

Finalement, en réponse à la priorité « Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés », le MTESS a mené à terme l'activité « Le Bas-Saint-Laurent, en action pour l'emploi ». Cette action vise à faciliter l'arrimage entre les personnes qui cherchent un emploi et les employeurs du Bas-Saint-Laurent.

### Indicateurs de la région<sup>10</sup>

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Bas-Saint-Laurent se distingue par rapport aux autres régions du Québec, on note ceux associés à la population inscrite auprès d'un médecin de famille et aux infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplomation au secondaire</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Enfants en service de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Croissance du produit intérieur brut (PIB)</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>

<sup>10</sup> Pour chaque indicateur utilisé, les régions sont classées en trois groupes : le premier tiers, soit les régions qui se classent le mieux (généralement six régions), le deuxième tiers, soit les régions en milieu de peloton (généralement cinq régions) et le dernier tiers, soit celles qui se classent dans le tiers inférieur (généralement six régions).

## Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Main-d'œuvre – Soutenir les initiatives visant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes dans les milieux de travail; agir en faveur du retour en région des personnes qui l'ont quittée; mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants; soutenir des initiatives favorisant les bonnes pratiques en ressources humaines dans les entreprises régionales; promouvoir une image positive de la région; soutenir des initiatives concertées de recrutement de main-d'œuvre à l'international.
- Priorité 2 Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.
- Priorité 3 Assurer le développement des communautés – Soutenir la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.
- Priorité 4 Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication
- Priorité 5 Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.
- Priorité 6 Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.
- Priorité 7 Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.
- Priorité 8 Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.

Priorité 9 Relancer l'industrie de la fourrure nordique.

Priorité 10 Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprises et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.

Priorité 11 Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.

Priorité 12 Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

## **Bilan des activités de la CAR**

En 2020-2021, les membres de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont rencontrés formellement à neuf reprises.

La CAR a instauré un nouveau mode de rencontres, plus fréquentes, mais de plus courte durée, et consacrées soit aux échanges généraux d'information (qui ont fait l'objet de quatre rencontres) ou à des thématiques particulières (cinq rencontres).

Parmi les rencontres thématiques tenues pendant la période, Investissement Québec a été invité à présenter aux membres de la CAR sa nouvelle offre de service. De son côté, le Secrétariat aux affaires autochtones, conjointement avec le Bureau des affaires autochtones de la Sûreté du Québec, a effectué une présentation sur la sécurisation culturelle. Services Québec a traité de l'état de situation du marché du travail à la suite de la pandémie. Par ailleurs, un sondage a été réalisé auprès des gestionnaires membres de la CAR concernant les bonnes pratiques de gestion en télétravail. Une conseillère en ressources humaines du MAMH leur a par la suite fait une présentation des bonnes pratiques de gestion en télétravail.

Finalement, la Société du Plan Nord a présenté aux membres de la CAR son nouveau Plan d'action nordique. Cette rencontre a permis de tenir des groupes de discussion ayant pour but de cibler des sujets d'ententes sectorielles potentielles en territoire nordique tels la gestion des matières résiduelles, le transport et le tourisme.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2020-2021, deux projets ont été retenus par le comité de sélection du FRR du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En tout, plus de 1 M\$ ont été investis dans deux initiatives dont le coût total est d'environ 1,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
2	1 075 000 \$	1 417 700 \$

Une entente sectorielle de développement en recrutement et en attraction de la main-d'œuvre a tout d'abord été signée. Celle-ci permettra à l'organisme Développement économique 02 de mettre sur pied une démarche appelée Stratégie régionale de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre. Cette stratégie assurera la convergence et la complémentarité des initiatives et des actions des différents partenaires. Des projets ponctuels, innovants et concertés qui répondent aux enjeux à court et à moyen terme liés à l'intégration, à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre pour les entreprises du Saguenay–Lac-Saint-Jean seront en outre mis en œuvre.

De plus, le projet de l'organisme Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean, intitulé « Accompagner le secteur culturel dans l'implantation d'outils et de ressources d'optimisation », a également reçu un soutien financier. Il permettra d'instaurer quatre cohortes de dix organismes culturels qui bénéficieront des services et des enseignements de spécialistes afin d'implanter des processus, des outils ou des solutions technologiques. Chaque cohorte améliorera ses connaissances et ses compétences sur une thématique prédéfinie, laquelle sera basée sur une étude de besoins réalisée par l'organisme en 2018 et actualisée en 2020. L'objectif général du projet est de contribuer à pérenniser les emplois et les organismes culturels tout en augmentant la rétention de leur personnel et en améliorant leurs processus.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2020-2021, les quatre MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que la Ville de Saguenay se sont vu accorder un financement total de 7,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Le Fjord-du-Saguenay	1 358 074 \$
Saguenay	1 609 721 \$
Lac-Saint-Jean-Est	1 468 796 \$
Le Domaine-du-Roy	1 422 639 \$
Maria-Chapdelaine	1 559 989 \$
<b>Total</b>	<b>7 419 219 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période, aucune entente n'a été signée au Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre de ce volet.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Pour 2020-2021, aucune MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'a signé d'entente de vitalisation avec le MAMH. Cependant, des discussions avec une MRC admissible à ce volet ont été amorcées.

### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir sept projets au sein de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Respectivement, on retrouve un projet d'étude d'opportunité, deux diagnostics ainsi que quatre ententes de coopération intermunicipale. Le montant accordé pour les sept projets totalise 238 058 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 104 actions pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un total de 24 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	5	74	0	24	0	104

Les MO ont réalisé plusieurs actions en lien avec les priorités de la région. Notamment, le ministère de la Culture et des Communications (MCC), en lien avec la priorité « Tourisme », a participé aux démarches relatives aux initiatives de mise en commun des ressources des regroupements des musées (Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée).

De son côté, le MES a signifié que l'action visant à soutenir financièrement la délocalisation du programme de formation en médecine dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean était en cours de réalisation. Cette action est liée à la priorité « Assurer le développement des communautés ».

Finalement, la Direction de la recherche forestière du MFFP participe à des projets de recherche en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi, Hydro-Québec et la Table des partenaires du Centre de recherche sur la Boréale, une initiative qui répond à la priorité « Forêts ».

## Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue le plus par rapport aux autres régions, on note celui de la proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille, du revenu des familles monoparentales et de l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul>

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comprend également le territoire de Chibougamau.

## Région de la Capitale-Nationale

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.
- Priorité 2 Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.
- Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques.
- Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique.
- Priorité 5 Assurer la pérennité du transport adapté et collectif
- Priorité 6 Catalyser l'économie circulaire régionale
- Priorité 7 Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre
- Priorité 8 Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel

### Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Capitale-Nationale se sont rencontrés à trois reprises au cours de l'année 2020-2021.

Plusieurs présentations ont été faites aux membres. Les sujets de celles-ci ont entre autres porté sur les besoins liés aux parcs industriels de la région de la Capitale-Nationale, l'avancement des travaux des différents sous-comités de la CAR et la mise en place de bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables. De plus, dès sa création, les membres ont eu une présentation de l'Alliance économique de la Capitale-Nationale, dont le principal objectif est d'offrir aux promoteurs de la région une porte d'entrée unique, facilitant ainsi le cheminement de leurs projets.

Finalement, une consultation des membres de la CAR a été réalisée afin de déterminer des enjeux communs ou des initiatives porteuses et fédératrices. Cette démarche a permis de mettre en lumière le désir de collaboration de chacune et chacun.

#### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de la Capitale-Nationale n'est pas admissible au volet 1 du FRR. Elle bénéficie cependant d'un autre programme administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, soit le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.



## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Pour l'année 2020-21, les six MRC de la région de la Capitale-Nationale ainsi que la Ville de Québec se sont vu accorder un financement total de 7 064 474 \$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
La Jacques-Cartier	649 359 \$
La Côte-de-Beaupré	649 242 \$
Québec	2 049 245 \$
Portneuf	1 155 023 \$
L'Île-d 'Orléans	600 334 \$
Charlevoix	959 928 \$
Charlevoix-Est	1 001 343 \$
<b>Total</b>	<b>7 064 474 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période, aucune entente n'a été signée en lien avec ce volet dans la région de la Capitale-Nationale.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Une MRC a signé une entente de vitalisation avec le MAMH, soit la MRC de Charlevoix-Est. Celle-ci se situe au cinquième quintile de l'IVE.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
Charlevoix-Est	993 505 \$	4 967 525 \$
<b>Total</b>	<b>993 505 \$</b>	<b>4 967 525 \$</b>

### Axe Coopération intermunicipale

Trois initiatives ont été soutenues dans le cadre de l'axe Coopération intermunicipale. Elles portent respectivement sur un projet de coopération intermunicipale, un diagnostic et une étude d'opportunité. Le montant total des investissements s'élève à 69 729 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Au total, 64 actions sont répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO en matière d'OVT. Un total de 16 actions ont été réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	11	33	0	16	0	64

Une des priorités de la région vise à « assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires ». En lien avec cette priorité, le MTESS a contribué au déploiement de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022. Le MTESS offre notamment un soutien financier triennal pour la coordination de cette entente.

Le ministère des Transports (MTQ) poursuit pour sa part l'accompagnement auprès de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale dans le cadre de la planification du projet de Réseau structurant de transport en commun. Cette initiative répond à la priorité qui vise à « assurer la pérennité du transport adapté et collectif ».

Enfin, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) s'est impliqué de manière soutenue en collaborant à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International qui vise l'attraction et le recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires. Cela répond à la priorité « Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre ».

## Indicateurs de la région

La région de la Capitale-Nationale présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines liés à l'OVT. La région se trouve notamment en tête de classement relativement au taux de personnes en emploi, au revenu des familles et à la diplomation au secondaire.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Diplomation au secondaire</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• État du réseau routier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance du PIB</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li></ul>

## Région de la Mauricie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive
- Priorité 2 Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.
- Priorité 3 Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien
- Priorité 4 Soutenir la vitalité de l'écosystème économique
- Priorité 5 Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population
- Priorité 6 Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

### Bilan des activités de la CAR

Cinq rencontres de la CAR de la Mauricie ont eu lieu en 2020-2021.

Lors de l'une de ces rencontres, le MAMH a présenté les différents volets du FRR et les démarches en cours pour sa mise en œuvre en région.

La CAR a également réalisé un suivi de l'état d'avancement de la Stratégie pour faire de la Mauricie une région accueillante, attractive et inclusive. Ce projet, issu d'une collaboration entre la CAR, la Table des élus de la Mauricie et l'organisme Développement Mauricie, rassemble plus de 70 partenaires du milieu socioéconomique de la région dans une grande démarche de concertation afin d'établir une stratégie d'attractivité, de rétention et d'accueil de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de la CAR en développement social, un groupe de personnes professionnelles a exploré différentes initiatives ministérielles qui répondaient aux objectifs communs des priorités régionales en OVT et de la Politique gouvernementale de prévention en santé. Les constats relevés ont permis de cibler quelques enjeux qui pourraient être abordés lors des futures rencontres de la CAR en développement social. La prochaine étape sera de déterminer un enjeu principal et d'adopter le cadre de travail.

Finalement, dans le but de mieux répondre à ses objectifs, notamment en ce qui concerne les priorités de développement, la CAR a amorcé une réflexion concernant son fonctionnement. Un nouveau cadre de travail a ensuite été adopté par les membres.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2020-2021, le comité de sélection du FRR de la Mauricie a retenu six projets dans le cadre du volet 1. Un montant total plus de 1 M\$ a été autorisé. Le coût total des initiatives s'élève pour sa part à 2,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total du projet
6	1 091 357 \$	2 136 986 \$

Le FRR a notamment soutenu le projet « Émergence et accélération de l'innovation en économie sociale » provenant du Conseil régional de l'économie sociale Mauricie. Le projet vise à renforcer les capacités des communautés et des entreprises d'économie sociale afin de répondre aux défis auxquels elles font face dans un contexte de relance économique lié à la pandémie de la COVID-19. L'intervention du promoteur porte sur l'émergence de l'économie sociale comme solution collective à des enjeux sociaux et l'accélération de l'innovation dans les entreprises d'économie sociale.

Le FRR a également contribué à un projet du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie, « Économie circulaire Mauricie et Climat Mauricie », qui vise à faire connaître l'économie circulaire et à favoriser son implantation dans la région. Il est du même coup souhaité de rendre les collectivités plus résilientes et plus performantes afin de réduire l'enfouissement et l'émission de gaz à effet de serre. La stratégie consiste également à bâtir un réseau d'échange de matières résiduelles entre les entreprises, ce qui permettra la valorisation des déchets. La sensibilisation des personnes décideuses et de la population aux impacts des changements climatiques est aussi souhaitée.

Finalement, le FRR a permis la conclusion de « L'entente sectorielle en développement social de la Mauricie 2020-2024 ». De nombreux organismes participent à sa mise en œuvre, dont le Consortium en développement social de la Mauricie, Centraide des régions du Centre-Ouest du Québec, les MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux, les villes de Trois-Rivières, de Shawinigan et de La Tuque, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le MTESS et le MAMH. L'objectif général de cette entente est de susciter la concertation intersectorielle, territoriale et régionale, favorisant l'échange d'expertise en développement social et la mise en action des partenaires afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les trois MRC de la Mauricie, l'agglomération de La Tuque ainsi que les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan se sont vu accorder un montant totalisant 8,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Les Chenaux	1 135 427 \$
Trois-Rivières	1 413 145 \$
Maskinongé	1 713 555 \$
La Tuque	1 337 804 \$
Mékinac	1 460 392 \$
Shawinigan	1 448 064 \$
<b>Total</b>	<b>8 508 387 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans la région de la Mauricie dans le cadre du volet 3 pendant l'année 2020-2021.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Deux MRC de la Mauricie ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH et deux autres étaient en discussion pour la signature d'une entente.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
Maskinongé	365 368 \$	1 826 840 \$
Mékinac	959 914 \$	4 799 570 \$
<b>Total</b>	<b>1 325 282 \$</b>	<b>6 626 410 \$</b>

### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir les initiatives de deux municipalités de la Mauricie. Une étude d'opportunité et un projet de coopération intermunicipale ont été soutenus. Le total des sommes consenties pour la Mauricie s'élevait à 60 000 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 114 actions en matière d'OVT sont associées à la région de la Mauricie. Les rapports annuels de gestion des MO soulignent que la très grande majorité de ces actions est en cours de réalisation, alors que 30 autres sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	14	61	2	30	0	114

Afin de répondre à la priorité « Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population », le MCC a amorcé une action qui consiste à accompagner et à soutenir financièrement l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour dans les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) soutient également la priorité régionale qui vise à « maintenir et améliorer la qualité de l'environnement ». Ce ministère contribue ainsi par un soutien financier et professionnel à AgrÉcoles dans la mise en œuvre de son projet « L'Agroalimentaire s'invite à l'école! ».

Enfin, le ministère du Tourisme (MTO) s'est engagé pour assurer la promotion des richesses et des attraits régionaux en les incluant systématiquement dans les campagnes intra et interrégionales que réalise Tourisme Mauricie dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère. Cette action répond à la priorité qui vise à « faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive ».

## Indicateurs de la région

La Mauricie se trouve en tête de peloton des régions du Québec pour quatre indicateurs d'OVT : la croissance de la population, la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants, la population inscrite auprès d'un médecin de famille et l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• État du réseau routier</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Diplômation au secondaire</li><li>• Croissance du PIB</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li></ul>

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire du Centre-du-Québec.



## Région de l'Estrie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Qualité des milieux de vie – Améliorer la qualité des milieux de vie dans les MRC et dans l'Estrie par une desserte Internet haute vitesse et cellulaire qui soit de qualité et performante, et par une offre en habitation, en services de proximité et en culture, sport et loisirs qui répond aux besoins de la population.
- Priorité 2 Soutien et développement des personnes – Contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens, en renforçant la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la solidarité des communautés et la lutte contre la violence touchant les femmes, les enfants et les aînés, et en favorisant le développement des compétences des Estriennes et Estriens, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmente l'égalité des chances.
- Priorité 3 Attractivité vers la région et ses MRC – Attirer, accueillir de façon inclusive et retenir dans la région de nouvelles personnes résidentes, notamment des jeunes familles et des jeunes, ainsi que des étudiantes et étudiants, une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et davantage de visiteuses et visiteurs, dans une optique de bonification du tissu social, d'augmentation de la main-d'œuvre, d'équilibre intergénérationnel et de vitalité des milieux.
- Priorité 4 Développement économique et affaires – Renforcer l'économie estrienne et sa capacité d'offrir des emplois de qualité et des niveaux de revenus significatifs, particulièrement par la promotion et l'utilisation de l'innovation et des technologies dans les entreprises, la poursuite proactive du développement des spécialités et créneaux d'excellence de la région, ainsi que le développement et la croissance des activités du secteur primaire et de la valorisation des ressources.
- Priorité 5 Protection et valorisation du milieu naturel – Assurer la protection et la valorisation du milieu naturel privilégié que constitue l'Estrie, en appliquant à la fois les meilleures pratiques de conservation, de maintien et d'accessibilité collective des grands espaces, parcs, paysages et milieux hydriques et humides, et en promouvant les services écologiques rendus par les milieux naturels.
- Priorité 6 Transport, mobilité et infrastructures – Bonifier les facilités de mobilité durable et de transport, pour les personnes comme pour les marchandises, par le développement de l'intermodalité et de l'interconnexion, l'augmentation du transport collectif par le développement des initiatives et partenariats existants, la croissance du transport actif par l'addition de réseaux performants et attrayants, et le développement d'infrastructures améliorées.

## Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2020-2021, les membres de la CAR de l'Estrie se sont réunis à quatre reprises.

Dans une perspective d'occupation et de vitalité des territoires, la CAR a défini les assises d'un nouveau format de rencontre, en fonction des pistes d'action qui avaient émané de la consultation réalisée à l'automne 2019. Ce nouveau format sera en vigueur pour les rencontres de 2021-2022. Ce changement vise à maximiser les échanges entre les membres de la CAR, ainsi qu'à accentuer la collaboration entre les ministères et le milieu municipal. Il s'inscrit aussi dans la perspective de maximiser les nouvelles possibilités créées par l'utilisation des outils technologiques.

Par ailleurs, la région de l'Estrie a procédé à la révision de ses priorités régionales. Dans ce contexte, les arrimages réalisés par la CAR avec le milieu municipal ont permis de déterminer des pistes de collaboration possibles en lien avec ces nouvelles priorités.

Finalement, les membres de la CAR ont été interpellés dans le cadre d'un mandat reçu de la part du ministre responsable de la région de l'Estrie. Ce mandat consistait à accompagner l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie dans ses démarches visant à élaborer une étude de faisabilité économique du transport des marchandises et à mettre à niveau une étude sur le transport des personnes. Ces travaux se sont réalisés en collaboration avec la CAR de la Montérégie. Pour l'occasion, les discussions se sont déroulées auprès des personnes intervenantes concernées afin de définir les modalités de collaboration pour la concrétisation de ce mandat.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du FRR de l'Estrie a retenu six projets. C'est un total de près de 1 M\$ que les diverses organisations ont reçus. Le coût total de ces projets s'élève à 3 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
6	980 137 \$	3 005 149 \$

Grâce au FRR, le Centre d'arts numériques de l'Estrie, une coopérative de solidarité, a pu réaliser son projet intitulé « CANE forge ». Celui-ci vise à doter la région de l'Estrie d'un centre d'arts numériques offrant un espace de formation et de production tout équipé.

L'initiative « Résilience des communautés de l'Estrie face à la pandémie » de l'Observatoire estrien du développement des communautés a également reçu un soutien financier. Ce projet visait à soutenir la réalisation d'une étude afin d'analyser et de documenter la résilience collective de l'Estrie et sa réponse face à la COVID-19, notamment en dressant un état de situation intersectoriel de la réponse à la crise, tels les mécanismes, les stratégies et les bonnes pratiques.

Finalement, l'organisme Défi Polyteck, par son projet de développement d'expertise et d'économie circulaire en récupération des appareils réfrigérés, souhaite développer un modèle de fonctionnement régionalisé concernant les activités de valorisation par le réemploi, le dégazage et le démantèlement des appareils réfrigérés. Ce modèle régionalisé vise la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Six MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke se sont vu accorder un financement total de près de 8,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Sherbrooke	1 331 062 \$
Le Val-Saint-François	1 076 040 \$
Memphrémagog	1 151 210 \$
Coaticook	953 519 \$
Le Granit	1 177 171 \$
Le Haut-Saint-François	1 364 101 \$
Les Sources	1 394 152 \$
<b>Total</b>	<b>8 447 255 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour la période visée, aucune entente n'a été signée dans la région de l'Estrie pour ce volet.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Deux MRC de l'Estrie ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Une d'entre elles se situe dans le cinquième quintile de l'IVE, alors que l'autre comprend au moins trois localités du cinquième quintile.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
Le Haut-Saint-François	295 943 \$	1 479 715 \$
Les Sources	908 906 \$	4 544 530 \$
<b>Total</b>	<b>1 204 849 \$</b>	<b>6 024 245 \$</b>

### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir un total de trois projets au sein de la région de l'Estrie, soit deux ententes de coopération intermunicipale et une étude d'opportunité. Le montant accordé pour les trois projets totalise 115 000 \$.

### Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 111 actions pour la région de l'Estrie. Plus de la moitié des actions sont en cours de réalisation et 35 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	12	57	1	35	1	111

Dans le cadre de la priorité « Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises<sup>11</sup> », le MTO a participé aux travaux du groupe de travail sur le transport aérien régional de l'Estrie.

Le MCC a de son côté accompagné le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia pour en faire un centre de ressources en littératie numérique pour la MRC des Sources, ce qui répond à la priorité « Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité ».

<sup>11</sup> Au moment où les MO ont produit leurs rapports annuels de gestion, la région de l'Estrie n'avait pas procédé à la révision de ses priorités. Ainsi, les priorités associées aux actions des MO dans cette section sont celles figurant dans l'édition originale de la Stratégie.

Également, pour soutenir la priorité « Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs », le MTQ a appuyé l'offre et l'interconnexion des réseaux cyclables pour en faire des réseaux d'envergure. Ainsi, une passerelle piétonne et cycliste a été construite sur la route 220 au-dessus de l'autoroute 10 à Sherbrooke.

## Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels la région de l'Estrie est en tête de liste, notons ceux concernant la croissance de la population, la croissance du PIB et la diplomation au secondaire.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• Diplomation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>

## Région de Montréal

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.
- Priorité 2 Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.
- Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.
- Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations.
- Priorité 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.
- Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones.
- Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone.
- Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.
- Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.
- Priorité 10 Accélérer l'essor de l'Est de Montréal

### Bilan des activités de la CAR

La CAR de Montréal demeure un lieu privilégié pour le partage d'informations quant aux politiques, aux plans, aux mesures et aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'OVT. À l'occasion de la première rencontre, les membres ont abordé la question du « Réflexe Montréal » dans le contexte de la pandémie, en partageant les enjeux propres à la région de Montréal qu'ils constataient et vivaient dans leurs secteurs respectifs.

La ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal a participé à une rencontre de la CAR, ce qui lui a permis d'échanger avec les membres au sujet de leurs enjeux et priorités, et des travaux qu'ils mènent pour suivre les impacts de la pandémie.

Enfin, en réponse aux effets de la pandémie touchant particulièrement la métropole, les membres de la CAR de Montréal se sont réunis sur le sujet concernant spécifiquement le centre-ville. Ce fut l'occasion pour eux de discuter de leurs contributions respectives aux efforts de relance.

En 2020-2021, les membres de la Table économique de la CAR se sont réunis régulièrement pour suivre de près les enjeux économiques liés à la pandémie et coordonner les efforts de la relance.

## Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de Montréal n'est pas admissible au volet 1 du FRR. La région a cependant accès au Fonds de développement économique de Montréal servant à mise en œuvre de la planification économique conjointe, relevant du MEI.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2020-2021, la Ville de Montréal s'est vu accorder un financement total de 10 M\$ afin de soutenir sa compétence en matière de développement local et régional.

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La région de Montréal n'est pas admissible à ce volet.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

La région de Montréal n'est pas admissible à ce volet.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 111 actions ont été déterminées pour la région de Montréal. La majorité est en cours de réalisation et 21 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	13	73	1	21	1	111

Parmi ces actions, notons que le MAMH, par l'entremise du Secrétariat à la région métropolitaine, a poursuivi son travail de mobilisation des partenaires afin de voir à la mise en œuvre diligente des engagements pris dans le cadre de la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la revitalisation de l'Est de Montréal. Cette initiative s'inscrit dans la priorité « Accélérer l'essor de l'Est de Montréal ».

Le MEI a pour sa part accompagné la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de son projet Parcours innovation PME MTL, axé sur le développement durable, et a collaboré à ses initiatives en synergie industrielle et en économie circulaire. Cette initiative répond à la priorité « Assurer la croissance durable et sobre en carbone ».

Enfin, en lien avec la priorité « Accélérer l'essor de l'Est de Montréal », le MTESS a produit des analyses sur le marché du travail et les réalités socioéconomiques de l'Est de Montréal.

## Indicateurs de la région

La région de Montréal présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines. La région se trouve notamment en tête de classement relativement à la croissance de la population, au taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans et à la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal.

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Montréal comprend l'ensemble de la région métropolitaine.



## Région de l'Outaouais

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique.
- Priorité 2 Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains.
- Priorité 3 Construire une identité régionale forte.
- Priorité 4 Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable.
- Priorité 5 Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification.

### Bilan des activités de la CAR

Dans le cadre des rencontres de la CAR, des rapports d'études sur des enjeux régionaux ont été présentés aux membres. Les thèmes de ces rapports d'études portaient sur les communautés autochtones de Gatineau, les portraits des communautés, les Québécoises et Québécois d'expression anglaise, etc. De plus, lors des rencontres du comité CAR-MRC, un espace a été alloué aux MRC et à la Ville de Gatineau afin qu'elles présentent leurs grands chantiers de développement et qu'elles sollicitent l'implication concertée des membres de la CAR.

Par ailleurs, dans le cadre des réflexions et des travaux de la cellule de travail sur la crise forestière Outaouais-Laurentides, le MFFP a présenté un état d'avancement à la CAR. Pour sa part, la Table régionale en immigration et emploi en Outaouais, mise en place par les membres de la CAR en 2019, a poursuivi ses travaux dans le but de trouver des solutions ponctuelles et pérennes à la pénurie de main-d'œuvre dans la région. Parallèlement, une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire a été signée entre les MRC de l'Outaouais, la Ville de Gatineau et des membres de la CAR.

### Bilan du FRR

#### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du FRR de l'Outaouais a retenu 16 projets dans le cadre du volet 1. Un montant total de plus de 2,9 M\$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève pour sa part à 7,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total du projet
16	2 984 716 \$	7 741 251 \$

Le FRR a permis la signature de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans la région de l'Outaouais, coordonnée par le MAPAQ. Cette entente vise à soutenir le développement du secteur bioalimentaire par la réalisation de projets en concordance avec les objectifs du Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025 et des plans de développement de la zone agricole des MRC de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau.

Également, la Ville de Gatineau a pu obtenir du soutien de la part du FRR pour la phase II de l'étude portant sur les solutions de traitement des déchets ultimes en Outaouais. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Gatineau a été mandatée par les quatre MRC de l'Outaouais pour réaliser une étude de pré faisabilité portant sur les solutions de traitement des déchets ultimes pour l'ensemble de la région de l'Outaouais.

Finalement, le projet de mise en place d'un pôle régional de développement du secteur des petits fruits du Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDÉTAO) a été soutenu par le FRR. Ce projet cherche à mettre en place une plateforme de production de petits fruits sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Pour bien rentabiliser et pérenniser cette initiative, le CREDÉTAO a mis en place un pôle de développement du secteur des petits fruits pour la transformation, la commercialisation groupée, la recherche et la formation. Ainsi, l'offre de petits fruits pourra être développée en dehors des périodes de récolte en champ et sera un atout pour les entreprises agricoles de toute la région de l'Outaouais.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2020-2021, les quatre MRC de la région de l'Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau se sont vu accorder un financement total de 7,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Les Collines-de-l'Outaouais	1 022 812 \$
Gatineau	1 547 322 \$
Papineau	1 500 505 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	1 676 245 \$
Pontiac	1 489 189 \$
<b>Total</b>	<b>7 236 073 \$</b>

### Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période 2020-2021, aucune entente n'a été signée dans la région de l'Outaouais.

### Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

#### Axe Vitalisation

Deux MRC de la région de l'Outaouais ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Une d'elles se trouve au cinquième quintile de l'IVE, alors que l'autre compte au moins trois municipalités du cinquième quintile sur son territoire.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
La Vallée-de-la-Gatineau	1 053 849 \$	5 269 245 \$
Papineau	301 670 \$	1 508 350 \$
<b>Total</b>	<b>1 355 519 \$</b>	<b>6 777 595 \$</b>

#### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer un projet de coopération intermunicipale au sein de la région de l'Outaouais. Le montant accordé pour cette initiative est de 50 000 \$.

### Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 110 actions pour la région de l'Outaouais. Plus de 76 sont amorcées ou en cours de réalisation, alors que 27 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	7	69	2	27	0	110

Parmi les actions que les ministères ont proposées, notons celle du MEI qui collabore aux travaux de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, une initiative portée par l'Université du Québec en Outaouais. Cette action correspond à la priorité régionale « Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification ».

Par ailleurs, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a procédé au suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec situés dans la région de

l'Outaouais (trois centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle et deux petits barrages hydroélectriques). Cette action répond à la priorité régionale « Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable ».

Pour sa part, le MAPAQ a soutenu la campagne régionale Croquez l'Outaouais! Cette action répond à la priorité « Construire une identité régionale forte ».

### Indicateurs de la région

L'Outaouais se trouve en tête de classement des régions pour quatre indicateurs d'OVT, soit la croissance de la population, le revenu des familles formées d'un couple et celui des familles monoparentales ainsi que la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• Enfants en service de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>

## Région de l'Abitibi-Témiscamingue

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
- Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
- Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
- Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.
- Priorité 7 Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres

### Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue se sont rencontrés à cinq reprises au cours de l'année 2020-2021.

Dans un premier temps, en complémentarité avec les rencontres hebdomadaires visant à assurer un suivi de l'évolution de la situation liée à la pandémie de la COVID-19, une rencontre spéciale de la CAR a été tenue afin de recenser les impacts de cette pandémie sur la clientèle des MO présents en région et de répertorier les mesures gouvernementales disponibles en vue de limiter ses effets.

De plus, la CAR a coordonné la tenue d'un kiosque au Salon de l'emploi de l'Abitibi-Témiscamingue afin de faire connaître les possibilités d'embauche dans les différents MO de la région.

Également, la Table en développement social de la CAR a participé à la création d'une instance de concertation en réussite éducative et bien-être en Abitibi-Témiscamingue, Action-Réussite, qui travaille sur le développement du plein potentiel des jeunes et de la région.

Enfin, les membres de la Table économique ont tenu un atelier lié à la transformation numérique en région, qui visait à trouver des solutions pour accélérer le virage numérique au sein des entreprises et de déterminer les actions et les projets à mettre en œuvre à court et à moyen terme. Un comité de travail qui se consacre à la transformation numérique a été formé afin de déposer un plan d'action dans ce domaine pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de l'Abitibi-Témiscamingue a sélectionné deux projets en vue d'un financement par le FRR. Une somme de 318 359 \$ leur a été allouée. Le coût total de ces projets est de 1,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
2	318 359 \$	1 709 149 \$

Parmi les projets ayant reçu un soutien du FRR, notons d'abord celui du Centre des marais et ses habitants inc., qui consiste à actualiser, à améliorer et à optimiser le Refuge Pageau. Ce refuge a pour mission d'accueillir les animaux sauvages dans une optique de réhabilitation en vue de les remettre en liberté. Le projet prévoit le réaménagement des bâtiments du site, ce qui permettra en outre de bonifier l'expérience des personnes qui visitent le Refuge. Certains habitats seront réaménagés afin d'améliorer les soins dispensés aux animaux et de favoriser leur réhabilitation. Par ailleurs, l'intégration de technologies et de contenus numériques à la mémoire du fondateur M. Michel Pageau permettra d'éduquer et de sensibiliser les visiteuses et visiteurs à la mission de réhabilitation des animaux du Refuge.

Le Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue a également reçu un appui financier pour son projet Le Brise-Vent. Ce projet vise à doter le Festival de dispositifs scéniques temporaires à 360° sous la forme d'un colisée extérieur comprenant des loges privées. La structure éphémère pourra ainsi accueillir jusqu'à 750 personnes.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2020-2021, les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la Ville de Rouyn-Noranda se sont vu accorder un financement de près de 7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Rouyn-Noranda	1 186 140 \$
La Vallée-de-l'Or	1 383 640 \$
Abitibi	1 313 446 \$
Témiscamingue	1 417 903 \$
Abitibi-Ouest	1 678 861 \$
<b>Total</b>	<b>6 979 990 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour ce volet.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Aucune MRC n'a signé d'entente de vitalisation avec le MAMH en Abitibi-Témiscamingue.

### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir un projet de coopération intermunicipale en Abitibi-Témiscamingue. Le montant accordé pour cette initiative totalise 50 000 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 107 actions sont recensées dans les rapports annuels de gestion des MO pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Vingt-huit sont réalisées, alors que la majorité est en cours de réalisation ou amorcée.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
9	9	61	0	28	9	107

Au nombre des actions proposées par les MO en réponse aux priorités de la région, le MTESS a poursuivi la mise en œuvre du projet stratégique Rehaussement des compétences 4.0, en collaboration avec le Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue. Le projet vise à soutenir le rehaussement de la qualification de la main-d’œuvre afin d’amener l’économie régionale à mettre en œuvre la révolution 4.0. Cette action répond à la priorité de la région qui vise à « accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d’apprentissage et de perfectionnement en continu ».

Parmi les autres actions, notons que le MTQ a entrepris les travaux visant à ajouter des voies de dépassement sur la route 117 dans le but d’améliorer la circulation et la sécurité des usagers. Cette initiative s’inscrit dans la priorité « Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l’ensemble du territoire de la région de l’Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres ».

Enfin, le MES a soutenu la création d’une unité mixte de recherche sur les enjeux autochtones à l’Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ce qui contribue à répondre à la priorité visant à « favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations ».

## Indicateurs de la région

L’Abitibi-Témiscamingue se trouve en tête de classement des régions pour les indicateurs relatifs au taux de travailleurs chez les 25 à 54 ans, à la croissance du PIB et au revenu des familles formées d’un couple et des familles monoparentales.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles formées d’un couple</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population inscrite auprès d’un médecin de famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• Diplomation au secondaire</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l’IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Présence d’édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>

Note : L’indicateur « État du réseau routier » pour la région de l’Abitibi-Témiscamingue comprend également le territoire de la région du Nord-du-Québec.



## Région de la Côte-Nord

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- Priorité 2 Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- Priorité 4 Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
- Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés.
- Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- Priorité 8 Agir en synergie.

### Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Côte-Nord s'est réunie à cinq reprises en 2020-2021.

Différents outils de travail ont été conçus et utilisés au cours de l'année afin d'accroître la concertation et la collaboration interministérielles. La CAR de la Côte-Nord s'est notamment dotée d'un rapport annuel de son plan de travail lui permettant de suivre l'avancement des différents dossiers. De plus, l'accueil personnalisé des nouveaux gestionnaires membres de la CAR permettant la sensibilisation aux priorités régionales en OVT de la région s'est poursuivi.

Le comité interministériel régional sur les aléas côtiers, coprésidé par le MAMH et le ministère de la Sécurité publique (MSP), a réalisé un accompagnement interministériel auprès d'une MRC et de deux municipalités dans le cadre d'enjeux rencontrés sur leur territoire en lien avec un aléa côtier. Ce comité a également élaboré différents outils d'accompagnement à l'intention des municipalités. Un comité de la CAR sur l'attraction et l'établissement durable sur la Côte-Nord a aussi été formé afin de coordonner des actions interministérielles. Les travaux du comité de la CAR en développement social et de son comité élargi (Table santé-qualité de vie) ont permis la mise en œuvre de quatre priorités établies ainsi que la tenue d'une activité de concertation sur les saines habitudes de vie.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du volet 1 du FRR de la région de la Côte-Nord a accordé un soutien financier à 16 projets. Le montant autorisé s'élève à plus de 1,5 M\$, alors que le coût total des projets choisis est estimé à 5,8 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
16	1 524 404 \$	5 883 361 \$

Le regroupement des centres de la petite enfance de la Côte-Nord fait partie des bénéficiaires du FRR. Grâce à son projet « Passion éducation petite enfance », cet organisme a déployé une formation accélérée et sur mesure en milieu de travail pour permettre à 30 éducatrices d'obtenir un diplôme en éducation à l'enfance. La formation théorique a été offerte en ligne et se poursuivra en milieu de travail.

La Table bioalimentaire de la Côte-Nord, avec le projet « Commercialisation des produits bioalimentaires nord-côtiers », a outillé et accompagné les entreprises œuvrant dans le domaine bioalimentaire pour améliorer la commercialisation de leurs produits. Les travaux ont permis la bonification d'un répertoire bioalimentaire déjà existant, le recensement de l'offre de produits régionaux, l'identification des plats identitaires et la création de différents outils de commercialisation. Également, une formation a été offerte pour les restaurateurs et les producteurs afin de travailler ensemble à la valorisation des produits régionaux.

Finalement, grâce au FRR, le Cégep de Sept-Îles a pu élaborer des formations en milieu ferroviaire. Ainsi, 15 nouvelles formations ont été conçues sur la Côte-Nord afin d'affirmer la place du Cégep de Sept-Îles comme chef de file en la matière dans l'Est du Canada.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de la Côte-Nord se sont vu accorder un financement total de 7,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Caniapiscau	782 774 \$
Sept-Rivières	1 179 504 \$
Minganie	1 128 693 \$
Manicouagan	1 267 590 \$
La Haute-Côte-Nord	1 491 587 \$
Le Golfe-du-Saint-Laurent	1 408 078 \$
<b>Total</b>	<b>7 258 226 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période 2020-2021, aucune entente n'a été signée dans la région de la Côte-Nord.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Aucune MRC de la région n'a signé d'entente de vitalisation avec le MAMH.

### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer un projet. Le montant accordé pour ce projet est de 29 396 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

La région compte 130 actions en matière d'OVT. La majorité est en cours de réalisation, alors que 32 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	15	72	4	32	0	130

Parmi les réponses des MO aux priorités de la Côte-Nord, notons celle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui entend concrétiser les plans régionaux d'effectifs médicaux.

Leur objectif est d'assurer une plus grande équité en matière d'accès aux services médicaux et de privilégier l'installation des médecins requis pour offrir ces services dans la région. Cette action est en cours de réalisation et répond à la priorité « Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés ».

Par ailleurs, la direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) participe au Comité interministériel régional sur les aléas côtiers de la Côte-Nord, en réponse à la priorité « Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique ».

Finalement, afin de répondre à la priorité « Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications », la Société des traversiers du Québec (STQ) propose la construction et la mise en service d'un nouveau navire de transport de marchandises qui, par sa plus grande capacité, améliorera l'offre de service à la traverse de la rivière Saint-Augustin.

### Indicateurs de la région

La Côte-Nord se trouve en tête de classement des régions relativement à trois indicateurs d'OVT : celui de la croissance du PIB, du revenu des familles formées d'un couple et celui concernant la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>

## Région du Nord-du-Québec

### Rappel des priorités de la région (Jamésie)

- Priorité 1 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.
- Priorité 2 Soutenir le développement et la diversification économique.
- Priorité 3 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.

Note : Seul le secteur de la Jamésie a établi des priorités spécifiques dans le cadre de la Stratégie OVT.

### Bilan des activités de la CAR

Afin d'aborder plusieurs enjeux d'intérêt pour la région, la CAR du Nord-du-Québec s'est réunie à trois reprises en 2020-2021. Les sujets traités portent notamment sur les projets en migration, le Protocole d'entente sur le Programme Cris-Québec de développement durable d'infrastructures dans la région Eeyou Istchee Baie-James (Grande Alliance), le nouveau Plan directeur d'aménagement des terres de l'administration régionale Kativik, les infrastructures publiques à Radisson et les projets régionaux d'Hydro-Québec.

Également, certaines planifications gouvernementales ont retenu l'attention de la CAR, soit le Plan d'action nordique 2020-2023 et le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques. Enfin, un suivi particulier de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires a été effectué à chaque rencontre.

Finalement, à l'initiative des membres de la CAR du Nord-du-Québec, un nouveau comité sectoriel a été formé. Sous la présidence de Services Québec, celui-ci permet de réfléchir et de travailler sur les enjeux liés à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Un total de quatre projets ont été financés par le volet 1 du FRR au Nord-du-Québec. Plus de 360 000 \$ y ont été investis. Le coût total des projets financés s'élève pour sa part à près de 11 M\$.

Il est à noter que les sommes du volet 1 du FRR pour la région du Nord-du-Québec sont réparties en trois enveloppes distinctes : une pour le territoire d'Eeyou Istchee, une pour le Nunavik et une autre pour la Jamésie.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
4	362 750 \$	10 894 172 \$

Un des projets soutenus par le FRR est celui de l'entreprise Maître Renard, la première microbrasserie du Nord-du-Québec. La bière concoctée avec des produits de la forêt boréale est servie sur place et mise en canette par deux des propriétaires, qui sont aussi microbrasseurs. Des éditions spéciales ont aussi été créées pour soutenir des organismes et des événements locaux. En outre, un menu incluant des produits régionaux a été élaboré. Enfin, l'entreprise bonifie l'expérience culturelle et touristique chibougamoise par le biais d'événements et de visites de ses installations.

La Première nation crie de Waswanipi a de son côté reçu un financement pour le projet de serre communautaire. Le soutien a permis de réaliser une étude de faisabilité pour déterminer les meilleures technologies d'exploitation et de construction d'une serre alimentée par un système de chauffage à base de biomasse.

### Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2020-2021, l'Administration régionale Baie-James a reçu 2,5 M\$ pour le soutien à la compétence de développement local et régional.

### Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans le Nord-du-Québec pour ce volet.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Aucun territoire de la région du Nord-du-Québec n'est admissible au volet 4 du FRR.

### Axe Coopération intermunicipale

Aucun financement n'a été accordé dans l'axe Coopération intermunicipale.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 66 actions pour la région du Nord-du-Québec. La grande majorité de ces actions est en cours de réalisation et 16 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	5	41	1	16	0	66

Parmi les actions prévues pour 2020-2021, notons celle du MSP en cours de réalisation qui visait à soutenir l'Administration régionale Kativik dans la définition de risques, dans la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55<sup>e</sup> parallèle.

De son côté, le MERN a poursuivi le nettoyage des sites d'exploration minière au Nunavik en collaboration avec le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et le Fonds Restor-Action Nunavik. Cette initiative est en réponse à la priorité « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population ».

Enfin, en lien avec cette même priorité, la Société d'habitation du Québec (SHQ) continue à participer activement aux différentes tables de discussion avec les partenaires de l'habitation de la région Kativik.

## Indicateurs de la région

Le Nord-du-Québec se trouve en tête de classement des régions pour cinq indicateurs d'OVT. Parmi ceux-ci, notons ceux liés au taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans et à la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Croissance du PIB</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• État du réseau routier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• Diplômation au secondaire</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Enfants en service de garde</li></ul>

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'il concerne les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec.

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Nord-du-Québec comprend également le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.



## Région de la Gaspésie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région.
- Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région.
- Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.
- Priorité 5 Participer au développement économique et à la création d'emplois.
- Priorité 6 Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.

### Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2020-2021, les membres de la CAR de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se sont rencontrés à cinq reprises.

L'année 2020-2021 fut animée par la reprise des travaux entourant le comité aménagement de la CAR. En effet, avec l'embauche d'une personne professionnelle spécialement pour la coordination de ce comité technique, la CAR-aménagement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a pu se réunir à neuf occasions. Entre autres, elle a mis sur pied un sous-comité « érosion » qui a pour mandat d'assurer une veille stratégique sur ce sujet. Plusieurs acteurs y participent, notamment le MTQ, le MSP, le MELCC et le MAMH ainsi que les MRC de la région. Depuis sa mise en place, le sous-comité « érosion » s'est réuni à quatre reprises pour échanger sur ce dossier en collaboration avec l'UQAR.

Également, durant cette période, la CAR-aménagement a continué ses travaux entourant le suivi du projet pilote en aménagement. Des présentations ont finalement été effectuées par les membres au regard de divers sujets d'intérêt tels les Plans régionaux des milieux humides et hydriques (MELCC), la *Loi sur le patrimoine culturel* (MCC), la mise au point du dossier Cerfs de Virginie (MFFP), ainsi que le Plan directeur de l'eau (Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie).

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du volet 1 du FRR pour la région de la Gaspésie a choisi de soutenir 13 projets issus du milieu. La contribution totale provenant de ce volet s'élève à plus de 800 000 \$. Le coût total des projets est d'environ 6,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
13	860 849 \$	6 698 448 \$

Un premier projet financé dans le cadre du volet 1 du FRR est celui du Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs qui vise à développer une approche méthodologique novatrice pour réaliser la coupe finale des coupes progressives réalisées dans les peuplements mixtes à dominance feuillue. Diverses modalités potentielles d'atténuation de la destruction de la régénération du bouleau jaune de la Baie-des-Chaleurs seront explorées.

Un second projet soutenu est celui de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine intitulé « TCiTé – Transport collectif intelligent et transport électrifié en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ». Ce projet vise à implanter de nouvelles infrastructures et à concevoir de nouveaux outils afin d'intégrer des services de transport collectif complémentaires aux services classiques déjà offerts dans les municipalités participantes (Les Îles-de-la-Madeleine, Maria, Carleton-sur-Mer, Gaspé, Chandler, Grande-Rivière). Il permettra, notamment, d'optimiser et de coordonner l'utilisation des transports collectifs et contribuera à l'électrification des transports dans ces municipalités.

Finalement, le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable avec son projet « Effets et solutions aux défis liés à la COVID-19 pour le secteur récréotouristique de la Gaspésie » souhaite mener un travail de diagnostic des effets de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités et d'identification de solutions pouvant commencer à être mises en œuvre dès la prochaine saison touristique en réponse à ces problématiques. Ce projet se réalisera en concertation avec les acteurs du secteur récréotouristique gaspésien.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région de la Gaspésie se sont vu accorder un financement de plus de 8,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
La Côte-de-Gaspé	1 575 122 \$
Bonaventure	1 753 968 \$
Avignon	1 587 667 \$
Le Rocher-Percé	1 900 108 \$
La Haute-Gaspésie	1 695 659 \$
<b>Total</b>	<b>8 512 524 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée en lien avec le volet 3 dans la région.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Cinq ententes de vitalisation ont été signées. Quatre MRC se situent au cinquième quintile de l'IVE alors qu'une autre compte au moins trois municipalités se situant au cinquième quintile sur son territoire.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
Avignon	987 192 \$	4 935 960 \$
Bonaventure	1 018 611 \$	5 093 055 \$
La Côte-de-Gaspé	237 520 \$	1 187 600 \$
La Haute-Gaspésie	943 226 \$	4 716 130 \$
Le Rocher-Percé	941 628 \$	4 708 140 \$
<b>Total</b>	<b>4 128 177 \$</b>	<b>20 640 885 \$</b>

### Axe Coopération intermunicipale

Un projet de coopération intermunicipale a été soutenu à l'aide de cet axe dans la région de la Gaspésie. Le montant total qui y est accordé est de 50 000 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 97 actions sont associées à la région de la Gaspésie. Vingt-deux actions sont réalisées, alors que 72 sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	9	63	2	22	0	97

Parmi les actions réalisées par les MO, notons que le MFFP a poursuivi les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois. Dans le cadre de ce chantier, la réalisation du diagnostic et de la cartographie de la filière bois, la fixation des objectifs de production de bois et le développement des scénarios d'aménagement étaient prévus. Cette action répondait à la priorité « Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres ».

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif (MCE) a amorcé des travaux visant à promouvoir une signature pour l'identité touristique régionale « The Gaspesian Way », qui viendrait accroître la participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans le secteur touristique et diversifier le marché en attirant plus de visiteuses et de visiteurs anglophones le territoire. Cette action se fait par l'entremise du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA).

Enfin, le MAPAQ a proposé une action en lien avec la priorité « Participer au développement économique et à la création d'emplois ». En effet, ce ministère accompagne La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le déploiement de son service de distribution de produits bioalimentaires.

## Indicateurs de la région

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se trouve en tête de peloton des régions du Québec relativement à trois indicateurs d'OVT. Notons ceux de la population inscrite auprès d'un médecin de famille et des infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> </ul>

Note : Les indicateurs de la région de la Gaspésie sont ceux de la région administrative. La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est donc comprise dans le territoire.

## Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Renverser la tendance démographique.
- Priorité 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.
- Priorité 3 Consolider et diversifier notre économie.
- Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.
- Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

### Bilan des activités de la CAR

Malgré l'arrivée de la pandémie, la CAR des Îles-de-la-Madeleine a poursuivi ses rencontres en virtuel. Elle a notamment assuré le suivi des priorités régionales du MEI ainsi que le partage d'informations sur plusieurs dossiers, tels que le projet de transition énergétique des Îles par Hydro-Québec, la création d'un parc régional et la stratégie d'attraction des personnes « Et si les Îles ».

Une rencontre a permis à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) de présenter ses priorités régionales à l'ensemble des MO afin d'échanger sur les dossiers de façon transversale. Par la suite, le Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine a produit un tableau de bord des priorités, détaillées par dossier. Chaque MO impliqué peut y présenter ses initiatives et prendre connaissance des actions et des programmes des autres MO, et ce, afin d'optimiser les interventions et de favoriser la cohérence gouvernementale.

Enfin, le sous-comité sur l'érosion des berges a poursuivi ses travaux consistant à définir la problématique, à exposer les enjeux et à dresser une liste de pistes d'action potentielles. Les travaux permettront de nourrir les réflexions du comité, mais aussi de servir à d'autres comités nationaux ou ministériels afin d'alimenter leurs réflexions sur le sujet. Parallèlement, à l'automne 2020, une lettre-mandat a été adressée à la présidente de la CAR afin d'accompagner la CMIM pour qu'elle précise ses besoins en lien avec le mémoire déposé au ministre des Finances en février 2020, demandant un soutien financier de 80 M\$ pour lutter contre l'érosion. Il a été convenu de créer un comité de travail spécifiquement sur ces mandats avec la CMIM, le MSP et le MAMH. Le plan de travail prévoit, entre autres, l'élaboration d'un cadre d'intervention en érosion pour les Îles pour l'été 2022.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du volet 1 du FRR de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a accordé un soutien financier à deux projets en 2020-2021. Le montant autorisé s'élève à 136 000 \$, alors que le coût total du projet choisi est estimé à plus de 3,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
2	136 000 \$	3 572 038 \$

Un premier projet ayant reçu du financement est l'entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine 2020-2023. L'organisme Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine en est le porteur. Cette entente vise la mise en œuvre de projets en lien avec la Planification stratégique du secteur agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine 2017-2022.

Par ailleurs, l'organisme La Gamme Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a aussi reçu un soutien financier, ce qui lui permettra de mener à terme son projet de service de distribution collectif. Par ce projet, on souhaite offrir un service de vente et de distribution de produits bioalimentaires vers les grands centres urbains.

### Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'est vu accorder un financement de plus de 1,4 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

### Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période 2020-2021, l'entente « Signature innovation » pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'a pas été signée.

### Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

#### Axe Vitalisation

En 2020-2021, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Le montant annuel accordé s'élève à 889 737 \$, soit 4 448 685 \$ pour cinq ans.

## Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet n'a été financé dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour l'axe Coopération intermunicipale.

### Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les MO ont rendu compte de 86 actions associées aux Îles-de-la-Madeleine dans leurs rapports annuels de gestion. Près de 80 % de ces actions sont amorcées ou en cours de réalisation. Seize sont terminées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	9	59	0	16	0	86

Tout d'abord, grâce à sa participation au sein du comité de concertation, le MELCC a poursuivi les démarches avec Parcs Canada et ses partenaires dans le but d'établir les possibilités et les contraintes pour la création d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Cette action vient en soutien à la priorité « Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable ».

Par ailleurs, la SHQ a procédé à un suivi de la réalisation du projet de reconstruction de 17 logements sociaux faisant suite à un incendie survenu en 2018 (Maison Marc-Azade-Boudreau) auxquels s'ajouteront trois autres logements abordables. La SHQ assume également une partie importante du financement. Cette action s'inscrit en lien avec la priorité « Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant ».

Enfin, soulignons également l'action en cours de la STQ qui veut assurer un service de désenclavement de l'île d'Entrée et de Cap-aux-Meules grâce à un partenariat avec le Groupe CTMA et à la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'autres partenaires locaux, lorsque la situation l'exige. Cette action répond à la priorité « Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent ».

### Indicateurs de la région

Plusieurs indicateurs d'OVT n'étant pas disponibles à l'échelle des MRC ou des territoires équivalents, une analyse pour le territoire de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine ne peut être réalisée dans le cadre du présent bilan. Ce territoire est compris dans celui de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.



## Région de la Chaudière-Appalaches

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional.
- Priorité 2 Encourager le développement du secteur bioalimentaire.
- Priorité 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture.
- Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
- Priorité 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.
- Priorité 10 Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.
- Priorité 11 Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.
- Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.
- Priorité 13 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2020-2021, les membres de la CAR de la Chaudière-Appalaches ont tenu quatre rencontres.

Un comité main-d'œuvre a notamment été mis en place afin de travailler sur la priorité régionale « Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail ». Deux activités virtuelles (webinaires) ont été présentées en 2020-2021. Un premier webinaire avait pour objectif de présenter l'état du marché du travail de la région de la Chaudière-Appalaches, alors que le deuxième visait à présenter l'offre de service en matière de main-d'œuvre des MO aux intervenantes et aux intervenants régionaux. Notons qu'un troisième webinaire était en préparation au terme de l'année.

En lien avec cette initiative, un tableau présentant l'offre de service des MO en lien avec la main-d'œuvre a été réalisé.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a soutenu cinq projets provenant de la région de la Chaudière-Appalaches en 2020-2021. Les organismes ont obtenu 1,2 M\$, alors que le coût total de leurs projets est estimé à plus de plus de 13,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
5	1 206 709 \$	13 610 065 \$

Parmi les projets ayant reçu un soutien du volet 1 du FRR, notons d'abord celui de la MRC de Montmagny qui consistait à mettre aux normes la salle de spectacle Edwin-Bélanger, à augmenter sa capacité de 550 à 750 places et à reconfigurer le hall d'entrée. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de Complexe culturel et sportif en santé globale de la MRC de Montmagny.

Par ailleurs, un appui du FRR a été octroyé à l'organisme Destination Beauce. L'initiative prévoyait l'implantation d'un bureau permanent de Destination Beauce et le déménagement du bureau d'information touristique de Saint-Georges pour améliorer la qualité de l'accueil des visiteuses et visiteurs et faciliter la collaboration avec les partenaires. De plus, une boutique a été aménagée dans les locaux, offrant ainsi une vitrine aux entreprises agrotouristiques et permettant différentes activités de découverte.

Finalement, l'organisme Exposition agricole de Beauce a été appuyé pour un projet qui vise la construction d'un pavillon agroalimentaire. Ce pavillon permettra d'améliorer l'expérience des personnes qui visitent l'Exposition agricole. Les producteurs et les transformateurs pourront s'y installer pour offrir leurs produits en période estivale.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2020-2021, les neuf MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ainsi que la Ville de Lévis se sont vu accorder un financement total de plus de 11,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-21
La Nouvelle-Beauce	961 498 \$
Lévis	1 015 547 \$
Bellechasse	1 130 356 \$
Lotbinière	1 021 106 \$
Beauce-Sartigan	1 069 314 \$
Robert-Cliche	1 021 374 \$
L'Islet	1 312 684 \$
Montmagny	1 292 737 \$
Les Appalaches	1 349 474 \$
Les Etchemins	1 407 604 \$
<b>Total</b>	<b>11 581 694 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La MRC de Montmagny a signé une entente dans le cadre du volet 3 du FRR. Le projet intitulé « Santé globale » permettra notamment l'embauche de ressources pour accompagner le milieu dans le développement d'infrastructures sportives et de navettes afin que la population puisse y avoir accès. Un montant de 225 502 \$ par année a été accordé dans le cadre de cette entente, soit pour un total de 1 127 510 \$ sur cinq ans.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Trois MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
L'Islet	226 869 \$	1 134 345 \$
Montmagny	274 559 \$	1 372 795 \$
Les Appalaches	269 166 \$	1 345 830 \$
<b>Total</b>	<b>770 594 \$</b>	<b>3 852 970 \$</b>

## Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer 15 initiatives au sein de la région. Dix de ces initiatives sont des projets de coopération intermunicipale. Trois études d'opportunité et deux diagnostics ont également bénéficié d'un soutien. Le montant total accordé est de 502 497 \$.

### Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 99 actions pour la région de la Chaudière-Appalaches. La grande majorité est en cours de réalisation et 23 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	8	61	0	23	0	99

Tout d'abord, en réponse à la priorité « Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches », le MTQ a poursuivi sa collaboration aux projets de sentiers de véhicules hors route dans l'emprise du chemin de fer Québec Central menés par les fédérations locales et appuyés, notamment, par la MRC des Appalaches.

Par ailleurs, le ministère de la Famille (MFA) a soutenu financièrement, dans le cadre d'un projet pilote, des initiatives pour la garde à horaire atypique dans la municipalité de Saint-Pamphile et la Ville de Lévis. Cette initiative s'inscrit dans la priorité régionale visant à « soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail ».

Finalement, la STQ a appuyé la priorité « Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches », en prévoyant ajouter une traversée hivernale supplémentaire pour apporter divers matériaux et ressources, notamment des denrées alimentaires, aux personnes résidant à L'Isle-aux-Grues.

## Indicateurs de la région

La région de la Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus performantes relativement à 7 indicateurs d'OVT. Notons entre autres la proportion de personnes au travail (autant les 25 à 54 ans que les 55 à 64 ans), le taux de diplomation au secondaire et la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Diplomation au secondaire</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Enfants en service de garde</li><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• Croissance du PIB</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État du réseau routier</li></ul>

## Région de Laval

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.
- Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes.
- Priorité 3 Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval.
- Priorité 4 La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable.
- Priorité 5 Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie.
- Priorité 6 Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région.
- Priorité 7 Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire.
- Priorité 8 Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble.
- Priorité 9 Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques.

### Bilan des activités de la CAR

En 2020-2021, deux rencontres de la CAR de la région de Laval ont eu lieu. Celles-ci ont permis d'effectuer un suivi des travaux et de ses comités.

Les travaux du comité économique de la CAR ont porté sur la relance économique à Laval, y compris le plan de relance de la Ville, l'appel de projets du MEI ainsi que les autres programmes des MO. Le comité de développement social s'est intéressé aux mesures mises en place dans le contexte de la COVID-19.

Des liens ont été faits avec l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la politique régionale de développement social et l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Ville de Laval a fait état de l'avancement des projets et des travaux pour ces deux ententes particulièrement sollicitées en contexte de pandémie.

Pour sa part, le comité aménagement de la CAR en était à sa première année d'activité. Les membres ont défini leur mandat et leurs objectifs. Au total, deux comités techniques ont été mis en place; un premier sur les milieux humides et un autre sur les activités minières. De

nombreuses présentations portant sur différents projets ont également eu lieu : l'habitation, le patrimoine et la stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a permis de soutenir neuf projets en 2020-2021. Une somme de plus de 700 000 \$ a été investie. Le coût total des projets acceptés avoisine les 1,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
9	762 535 \$	1 411 015 \$

L'organisme Village Urbain a reçu un appui du FRR afin de réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un cohabitat abordable à Laval au profit d'une communauté résiliente. Le projet a pour objectif d'étudier la possibilité de construire le premier cohabitat abordable québécois. Le cohabitat est un mode de vie communautaire où l'on concilie vie individuelle, chaque personne habitant son logement privé, et vie commune, grâce au partage d'espaces et de ressources.

L'organisme Épicerie Alterrenative a de son côté été soutenu pour l'ouverture d'une épicerie zéro déchet. Il est prévu que la clientèle utilise ses propres contenants. Elle peut également se procurer des contenants consignés offerts en magasin. Les produits québécois seront favorisés pour encourager l'économie locale et diminuer la pollution liée au transport. De plus, un espace café sera disponible pour la clientèle afin de favoriser les échanges et les rencontres.

Finalement, le Centre d'interprétation de l'eau a reçu un soutien pour son projet Défi AquaHacking 2021 – Rivière-des-Mille-Îles. Ce projet consiste à organiser une compétition visant à trouver des solutions technologiques aux problématiques du bassin versant de la rivière des Mille-Îles. Le Défi s'échelonnant sur 11 mois permet entre autres de développer l'entrepreneuriat chez les personnes participantes avec des webinaires et du mentorat.

### Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La Ville de Laval s'est vu accorder un financement total de près de 3 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

### Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet du FRR.

### Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

#### Axe Vitalisation

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet.

#### Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet de coopération n'a été financé sur le territoire de la ville de Laval.

### Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

On recense 87 actions associées à la région de Laval qui ont fait l'objet d'une reddition de comptes en OVT dans les rapports annuels de gestion des MO. Vingt et une actions sont maintenant réalisées, alors que 65 sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	13	52	1	21	0	87

Dans le cadre de la priorité « Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval », le MEI poursuit sa participation au comité de développement du Laboratoire d'innovation sociale de Laval, dirigé par le Pôle d'économie sociale de Laval.

Pour sa part, le MCE, par l'entremise du SRQEA, a amorcé le soutien financier de la mise en place d'un nouveau point de service dans la ville de Laval, qui offrira des services en employabilité pour l'intégration des jeunes d'expression anglaise. Par ce projet, il est souhaité de réduire l'écart de chômage entre ces derniers et l'ensemble de la jeunesse québécoise.

Enfin, le ministère de la Justice a implanté le Centre de justice de proximité de Laval-Laurentides-Lanaudière. Cette action s'inscrit dans la priorité « Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes ».



## Indicateurs de la région

La région de Laval se situe parmi les territoires présentant les meilleures statistiques pour six indicateurs d'OVT. Notons à ce titre ceux du taux de travailleurs (autant chez les 25 à 54 ans que chez les 55 à 64 ans) et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"><li>• 25 à 54 ans au travail</li><li>• 55 à 64 ans au travail</li><li>• Diplômation au secondaire</li><li>• Revenu des familles monoparentales</li><li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li><li>• Enfants en service de garde</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance de la population</li><li>• Revenu des familles formées d'un couple</li><li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li><li>• État du réseau routier*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li><li>• Croissance du PIB</li></ul>

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisqu'une seule municipalité compose la région de Laval et qu'elle compte plus de 1 000 habitants. De plus, l'indicateur « État du réseau routier » ne peut être pris en considération pour la région de Laval puisqu'elle est comprise dans la région de Montréal.

## Région de Lanaudière

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.
- Priorité 2 Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre.
- Priorité 3 Soutenir la relève d'entreprises.
- Priorité 4 Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.
- Priorité 5 Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable.
- Priorité 6 Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC.
- Priorité 7 Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs.
- Priorité 8 Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative.
- Priorité 9 Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité.
- Priorité 10 Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.

### Bilan des activités de la CAR

Deux rencontres régulières de la CAR de la région de Lanaudière ont eu lieu en 2020-2021. Le comité spécial portant sur les enjeux en matière de développement économique de la municipalité de Saint-Donat, mis sur pied dans la foulée d'un mandat que la ministre responsable de la région a confié à la CAR, a poursuivi ses travaux. Ce comité a réuni à plusieurs reprises, de façon virtuelle, de nombreux partenaires pour éclairer, soutenir et accompagner la municipalité dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de travail sur les enjeux en matière de développement économique de Saint-Donat. Les services de garde à l'enfance, le développement économique, le logement, l'image de marque de même que des projets communs avec le Parc national du Mont-Tremblant (PNMT) sont au nombre des sujets qui ont fait l'objet de travaux.

De plus, un sous-comité (La Triade) créé dans le cadre de ce mandat a réuni le PNMT, la Municipalité de Saint-Donat et le MAMH. Ce sous-comité a permis l'avancement de plusieurs initiatives, dont la consolidation de sentiers de vélo sur le territoire.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Aucun projet n'a été financé dans le cadre du volet 1 du FRR dans la région.

### Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de Lanaudière se sont vu accorder un montant totalisant près de 8 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Les Moulins	1 013 488 \$
L'Assomption	1 094 642 \$
Montcalm	1 385 924 \$
Joliette	1 147 229 \$
D'Autray	1 450 611 \$
Matawinie	1 831 229 \$
<b>Total</b>	<b>7 923 123 \$</b>

### Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans la région de Lanaudière dans le cadre du volet 3.

### Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

#### Axe Vitalisation

Aucune entente de vitalisation n'a été signée dans la région de Lanaudière.

#### Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet de coopération intermunicipale n'a été financé dans la région pour la période.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 103 actions ont été proposées par les MO en réponse aux priorités de la région de Lanaudière. La plupart ont déjà fait l'objet de travaux. Parmi ces actions, 36 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	9	54	0	36	0	103

Tout d'abord, le MES a continué de soutenir une partie du fonctionnement d'INÉDI, un centre d'expertise et de recherche en design industriel. Cette action vise à répondre à la priorité « Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique ».

Par ailleurs, le MAPAQ a soutenu l'élaboration de la Démarche d'achat bioalimentaire lanauoise par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière. Ce projet est en lien avec la priorité « Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable ».

Enfin, le MEI a poursuivi sa collaboration avec Lanaudière Économique en réponse à la priorité « Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles ».

## Indicateurs de la région

Lanaudière se trouve dans le premier tiers des régions au regard de deux indicateurs d'OVT, soit ceux de la croissance de la population et du nombre d'infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplômation au secondaire</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance du PIB</li> </ul>

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Lanaudière comprend également le territoire de la région des Laurentides.

## Région des Laurentides

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable.
- Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
- Priorité 3 Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité.
- Priorité 4 Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale.
- Priorité 5 Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

### Bilan des activités de la CAR

La CAR des Laurentides s'est réunie à trois reprises en 2020-2021.

Les rencontres de la CAR ont été l'occasion de faire le suivi de la planification des actions et des bilans par les présidentes et présidents des comités économique, de développement social et d'aménagement du territoire de la CAR. Des présentations portant sur les différents volets du FRR, la mise en œuvre des ententes sectorielles et les travaux des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables ont été faites. Des réflexions ont également eu lieu concernant la mise en place d'une CAR-MRC ainsi que sur les plans d'action des MO en lien avec la Stratégie OVT.

Le comité de développement social, en plus de faire le lien avec la démarche régionale en développement social, a organisé une rencontre de coformation entre les personnes professionnelles des MO et des MRC en mars 2021. Le comité économique a pour sa part concentré ses travaux sur les projets de relance de la région. Finalement, le comité aménagement a organisé plusieurs présentations sur divers dossiers tels le projet de loi n° 67, la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, les bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables et la planification des infrastructures du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides.

## Bilan du FRR

### Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du FRR de la région des Laurentides a octroyé des sommes pour trois projets en 2020-2021. Le coût total des initiatives est évalué à plus de 900 000 \$, le FRR y ayant contribué à hauteur de 380 000 \$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
3	380 000 \$	934 240 \$

Parmi les projets soutenus, soulignons celui du Conseil mohawk de Kanesatake nommé *Gardens of Hope*. Le projet vise à créer des collaborations entre autochtones et allochtones autour de l'agriculture biologique communautaire. De plus, le projet vise à développer un jardin communautaire pour fournir des légumes frais et biologiques à 250 personnes de Kanesatake.

Par ailleurs, la MRC de Thérèse-De Blainville a obtenu un financement pour son projet d'élaboration du « Plan d'adaptation aux changements climatiques » de la Ville de Mirabel et de la MRC de Thérèse-De Blainville. Ce plan proposera des mesures susceptibles de favoriser la résilience des sphères d'activité qui subissent les effets ou qui risquent de subir les conséquences du réchauffement climatique.

Enfin, Film Laurentides, les sept MRC des Laurentides, la Ville de Mirabel, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides et le MAMH ont signé l'entente sectorielle de développement de Film Laurentides. Cette entente cherche à soutenir Film Laurentides dans la poursuite et le développement de ses activités pour mieux positionner la région comme une destination de choix pour les productions cinématographiques, télévisuelles et publicitaires. L'entente vise à augmenter le nombre, l'envergure et la valeur des tournages, à assurer la mise à jour et la bonification de la photothèque numérique des Laurentides ainsi qu'à doter la région d'une politique de tournage uniformisée.

### Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les sept MRC de la région des Laurentides ainsi que la Ville de Mirabel se sont vu accorder un financement total de plus de 9,7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Mirabel	858 474 \$
Thérèse-De Blainville	994 282 \$
Deux-Montagnes	1 038 354 \$
La Rivière-du-Nord	1 328 536 \$
Les Pays-d'en-Haut	971 599 \$
Les Laurentides	1 421 790 \$
Argenteuil	1 345 647 \$
Antoine-Labelle	1 835 623 \$
<b>Total</b>	<b>9 794 305 \$</b>

### Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans la région pour ce volet.

### Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

#### Axe Vitalisation

Une MRC a signé son entente de vitalisation avec le MAMH, soit la MRC d'Antoine-Labelle. Celle-ci se situe au cinquième quintile de l'IVE.

MRC	Montant accordé pour un an	Montant accordé pour cinq ans
Antoine-Labelle	1 224 792 \$	6 123 960 \$
<b>Total</b>	<b>1 224 792 \$</b>	<b>6 123 960 \$</b>

#### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir quatre projets au sein de la région des Laurentides. Le montant accordé pour ceux-ci totalise 147 957 \$.

### Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 98 actions pour la région des Laurentides. Cinquante-quatre actions sont en cours de réalisation, alors que 25 sont déjà réalisées.



Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	8	54	2	25	0	98

Tout d'abord, le MAMH a mis en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement en matière de concertation régionale. Cette action est liée à la priorité « Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens ».

Par ailleurs, le MTESS poursuit sa collaboration avec différents partenaires à la réalisation de la 2<sup>e</sup> édition de la campagne Laurentides en emploi, qui vise à mettre en valeur, à l'aide de capsules vidéo, certains emplois disponibles dans les MRC des Laurentides, le milieu de vie en tant que communauté de proximité ainsi que certaines entreprises au cœur de celle-ci. Le projet vise à répondre à la priorité régionale « Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens ».

Enfin, le MTQ poursuit la planification de projets visant l'amélioration de la sécurité routière, dont le réaménagement de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge, ce qui répond à la priorité « Optimiser les mobilités des individus et des marchandises ».

## Indicateurs de la région

Les Laurentides demeurent en tête de peloton des régions relativement à quatre indicateurs en OVT, dont ceux de la croissance de la population et de la proportion de la population au travail (chez les 25 à 54 ans).

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• Diplomation au secondaire</li> <li>• Enfants en service de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> <li>• État du réseau routier*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> </ul>

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région des Laurentides comprend également le territoire de la région de Lanaudière.

## Région de la Montérégie

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
- Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture.
- Priorité 3 Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
- Priorité 4 Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
- Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
- Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
- Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme.
- Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

### Bilan des activités de la CAR

Deux rencontres de la CAR de la Montérégie et trois rencontres de la CAR-MRC se sont tenues en 2020-2021.

Les travaux de la CAR et de la CAR-MRC visaient à présenter les bilans régionaux de la Stratégie OVT et les travaux réalisés pour répondre aux huit priorités régionales. Les réflexions et les échanges des partenaires ont permis d'adapter l'action des ministères aux besoins de la région notamment grâce à l'élaboration de deux ententes sectorielles.

À l'échelle régionale, la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) a été reconnue comme l'instance pivot facilitant la communication et le maillage entre les préfectures des MRC, la présidence de l'Agglomération de Longueuil et la CAR. À titre d'observateurs, le président et le directeur général de la TCRM siègent officiellement à la CAR de la Montérégie.

### Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le FRR a soutenu 23 projets dans la région de la Montérégie en 2020-2021. La contribution du fonds s'est élevée à 4,8 M\$. La valeur totale des projets sélectionnés est pour sa part évaluée à plus de 17 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
23	4 857 982 \$	17 369 813 \$

Parmi les projets soutenus, soulignons celui portant sur la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie par Tourisme Montérégie. Ce projet mise sur l'embauche d'une ressource agissant comme coordonnatrice pivot pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie. L'objectif est de positionner la Montérégie comme une destination vélo incontournable. Dans une vision plus globale et à plus long terme, le cyclisme servant de « locomotive », la Montérégie élargira cette ambition à l'ensemble du loisir de plein air linéaire pour ainsi valoriser ses réseaux à longueur d'année (ex. : randonnée, circuits d'interprétation toutes saisons).

Le projet d'Économie circulaire, du Comité 21 et du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, a également reçu un financement. Par ce projet, les promoteurs souhaitent mettre en commun les inventaires d'intrants et d'extrants d'entreprises sur le territoire de la Montérégie afin d'assurer la concrétisation synergique du flux des matières et d'optimiser la gestion des résidus.

Enfin, le volet 1 du FRR a soutenu l'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie. Cette entente est portée par Montérégie Économique, les 14 MRC de la région, la Ville de Longueuil, la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le MEI, Services Québec, le MIFI, le MAPAQ et le MAMH. L'entente a pour objectif de soutenir la réalisation d'initiatives et d'activités visant à favoriser, à court et à moyen terme, le développement économique et la gestion de la main-d'œuvre en Montérégie. Plus particulièrement, l'Entente vise à assurer la convergence et la complémentarité des actions des différents partenaires ainsi qu'à susciter la mobilisation des acteurs du secteur économique dans une dynamique d'engagement et d'action pour le développement de la région. Elle vise aussi à créer et à entretenir des liens étroits et constants entre les MRC et les partenaires ministériels et régionaux afin de développer une synergie propice à la mise en valeur des priorités de la région.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les 14 MRC de la Montérégie ainsi que la Ville de Longueuil se sont vu accorder un financement total de 19,1 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
La Vallée-du-Richelieu	1 090 817 \$
Vaudreuil-Soulanges	1 388 178 \$
Marguerite-D'Youville	850 233 \$
Roussillon	1 351 226 \$
Rouville	946 803 \$
Longueuil	2 814 687 \$
Le Haut-Richelieu	1 269 323 \$
Les Maskoutains	1 214 212 \$
La Haute-Yamaska	1 187 867 \$
Brome-Missisquoi	1 304 520 \$
Les Jardins-de-Napierville	997 909 \$
Beauharnois-Salaberry	1 171 916 \$
Acton	1 073 165 \$
Pierre-De Saurel	1 274 153 \$
Le Haut-Saint-Laurent	1 229 395 \$
<b>Total</b>	<b>19 164 404 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans la région pour ce volet.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

Pour l'année 2020-2021, aucune MRC n'a signé d'entente de vitalisation avec le MAMH en Montérégie.

### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir quatre projets au sein de la région de la Montérégie. Trois de ces initiatives sont des projets de coopération intermunicipale, alors qu'une porte sur une étude d'opportunité. Le montant accordé totalise 190 000 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 110 actions pour la région de la Montérégie. Un total de 21 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	10	66	8	21	1	110

Parmi les actions inscrites dans les planifications des MO en matière d'OVT, mentionnons celle de la STQ qui souhaite instaurer la gratuité pour les véhicules électriques à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola. Cette action, en cours de réalisation, s'inscrit dans la priorité « Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie ».

Par ailleurs, en lien avec la priorité « Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles », le MFFP poursuit l'accompagnement de l'agglomération de Longueuil dans son projet visant la valorisation du bois urbain.

Enfin, le MFA participe aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux du Comité régional Opération Colibri et de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Montérégie afin de combler des besoins en lien avec la priorité « Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie ».

## Indicateurs de la région

La Montérégie se classe dans le premier tiers des régions pour neuf indicateurs d'OVT. Notons entre autres ceux de la croissance de la population, du revenu des familles et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Enfants en service de garde</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplomation au secondaire</li> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> </ul>

## Région du Centre-du-Québec

### Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.
- Priorité 2 Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
- Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
- Priorité 4 Valoriser le milieu agricole.
- Priorité 5 Assurer des services de proximité.
- Priorité 6 Développer la notoriété de la région.

### Bilan des activités de la CAR

En 2020-2021, la CAR du Centre-du-Québec a tenu trois rencontres.

D'abord, la CAR s'est penchée sur l'identification d'actions communes en réponse aux priorités régionales dites « transversales » qui découlent de la Stratégie OVT. Au Centre-du-Québec, ces priorités transversales sont : « Assurer les services de proximité » et « Développer la notoriété de la région ». Au terme de la réflexion, il a été convenu d'inscrire l'action suivante à titre d'action commune à la CAR : « Soutenir les travaux de la démarche de codéveloppement de la région par un accompagnement des différents comités, mais également en favorisant la contribution des MO aux différents chantiers de codéveloppement et aux projets lorsque leur implication est pertinente et souhaitable ». De plus, un sondage a été transmis aux membres de la CAR pour connaître leurs réponses ministérielles aux différentes priorités de la région afin d'entamer plus rapidement la mise en œuvre du plan de contribution gouvernementale à l'OVT.

La relance des travaux du comité Qualité de vie de la CAR a permis l'établissement de deux enjeux prioritaires, soit l'approvisionnement de produits locaux dans les institutions publiques ainsi que le transport.

Le comité aménagement de la CAR a également été particulièrement actif au cours de cette année par la mise en place du projet pilote en aménagement du territoire et des travaux liés à l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques.

### Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Aucun projet n'a été financé dans le cadre du volet 1 du FRR dans la région.

## Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région du Centre-du-Québec se sont vu accorder un financement total de 6,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2020-2021
Drummond	1 457 932 \$
Arthabaska	1 358 245 \$
Bécancour	1 112 658 \$
L'Érable	1 259 902 \$
Nicolet-Yamaska	1 294 492 \$
<b>Total</b>	<b>6 483 229 \$</b>

## Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période, aucune entente n'a été signée dans la région du Centre-du-Québec.

## Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

### Axe Vitalisation

La MRC de Bécancour a signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Elle a reçu un montant de 230 544 \$ annuellement, pour un total de 1 152 720 \$ pour cinq ans.

### Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer dix initiatives au sein de la région du Centre-du-Québec. Neuf de celles-ci sont des projets de coopération intermunicipale, alors qu'une autre porte sur une étude d'opportunité. Le montant accordé pour ces projets est de 411 631 \$.

## Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 91 actions pour la région du Centre-du-Québec. Parmi elles, 20 sont réalisées, alors que 52 sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	16	52	1	20	0	91

Au nombre des actions, notons celle du MERN, qui a poursuivi la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, notamment celui des Grandes-Coulées, et ainsi favorisé la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles par la région.

Par ailleurs, le MIFI a terminé la mise en place d'une nouvelle approche partenariale avec les MRC de la région du Centre-du-Québec et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région. Cette action s'inscrit dans la priorité régionale « Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région ».

Enfin, le MAPAQ a offert un accompagnement professionnel et financier pour la réalisation du projet Communauté de fermiers de l'Érable. Cette action s'inscrit dans la priorité « Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales ».

### Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels le Centre-du-Québec se démarque, on en note quatre, dont ceux associés à la croissance du PIB et à l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance du PIB</li> <li>• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible</li> <li>• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants</li> <li>• Population inscrite auprès d'un médecin de famille</li> <li>• État du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la population</li> <li>• 25 à 54 ans au travail</li> <li>• 55 à 64 ans au travail</li> <li>• Diplomation au secondaire</li> <li>• Infractions au <i>Code criminel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu des familles formées d'un couple</li> <li>• Revenu des familles monoparentales</li> <li>• Enfants en service de garde</li> </ul>

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire de la Mauricie.



## CONCLUSION

Ce bilan annuel fait donc état des principales activités relatives à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. On peut constater que les MO sont actifs en région et ont mis en œuvre plusieurs initiatives porteuses cadrant avec les priorités régionales. Les personnes élues en région ont également contribué à l'OVT en soutenant des projets liés à ces mêmes priorités.

Par ailleurs, grâce au FRR et à ses quatre volets, le MAMH a pu diversifier son aide en soutenant des MRC qui présentent des enjeux de vitalisation. Quelques ententes « Signature innovation » ont également été signées en 2020-2021, alors que d'autres étaient en cours de négociation. Un survol de celles-ci sera notamment présenté dans le prochain bilan qui couvrira la période 2021-2022.



# ANNEXE 1

## Liste des MO assujettis à la LAOVT au 31 mars 2021

Centre d'acquisitions gouvernementales  
Hydro-Québec  
Infrastructures technologiques Québec  
Investissement Québec  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation  
Ministère de l'Éducation  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration  
Ministère de la Culture et des Communications  
Ministère de la Famille  
Ministère de la Justice  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Ministère de la Sécurité publique  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Ministère des Transports  
Ministère du Conseil exécutif :

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Ministère du Tourisme  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Société d'habitation du Québec  
Société des établissements de plein air du Québec  
Société des traversiers du Québec



## ANNEXE 2

### Déclinaison des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thème	Indicateur	Déclinaison territoriale					Autre déclinaison	
		Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.	Âge	Sexe
Démographie	Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge	X	X	X	X	X <sup>1</sup>	X	X
	Nombre de personnes immigrantes admises	X	X				X	X
	Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X <sup>2</sup>		X	X
Emploi	Taux de travailleurs de 25 à 54 ans	X	X	X	X			X
	Taux de travailleurs de 55 à 64 ans	X	X	X	X			X
	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X	X				X
Richesse	Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels	X	X		X			
	Revenu médian des familles	X	X	X	X			
	Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	X	X	X	X			
	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible	X	X	X	X			
Qualité de vie	Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde reconnus	X	X					
	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X			
	Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X <sup>3</sup>					
	Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X		
	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X <sup>4</sup>		
	Évolution du taux d'infraction annuel au <i>Code criminel</i>	X	X			X <sup>5</sup>		
	Proportion de chaussées en bon état	X	X <sup>6</sup>					

<sup>1</sup> Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.

<sup>2</sup> Pour les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal.

<sup>3</sup> Par région sociosanitaire.

<sup>4</sup> Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.

<sup>5</sup> Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).

<sup>6</sup> Par direction territoriale.



**Affaires municipales  
et Habitation**

**Québec**

